

LFRANCILIEN



**DU CONTRÔLE
QUALITÉ
À L'ACCOMPAGNEMENT
DES CABINETS**

TOUT SUR
LA RÉFORME

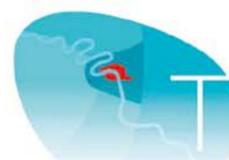
DÉCOUVRIR
LE NOUVEAU COMITÉ
SOLIDAIRE

PARTICIPER
LA SOIRÉE
DU RECRUTEMENT

PROGRESSER
LA RÉFORME DE
LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

Tous les chemins mènent à Terra Gestion.
Rejoignez-nous.



 Terra Gestion
Il n'y a pas que des chiffres entre nous

Que vous soyez Experts Comptables ou Adhérents désireux de rejoindre Terra Gestion, le moment est venu de mettre nos talents en commun. Nous avons à coeur d'être actifs dans tous les aspects de notre activité : de la prévention à la formation en passant par l'accompagnement, ou encore l'information avec nos soirées conférences animées par des personnalités du monde de l'économie. De la Seine-et-Marne à l'Essonne et désormais à Paris, 11.000 entreprises et plus de 1.000 Cabinets nous font confiance. Fidèles à nos engagements depuis maintenant 40 ans, nous avons aujourd'hui la volonté de poursuivre notre développement en Ile-de-France. **Contactez-nous. C'est avec grand plaisir, que nous nous rencontrerons.**

PARIS : 33, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS • Tel. : 01 42 65 41 64 • contact75@terragestion.com

MELUN : 259, rue Pierre-et-Marie-Curie CS 10088 Vaux-le-Pénil 77007 MELUN cedex • Tel. : 01 64 79 76 00 • contact77@terragestion.com

EVRY : 3, avenue du General-de-Gaulle CS 70328 Lisses 91021 EVRY cedex • Tel. : 01 84 18 00 10 • contact91@terragestion.com

LFRANCILIEN

Revue trimestrielle de l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France, éditée par Actions-Experts

► E.U.R.L. au capital de 350 000 €

► RCS N° Paris B417 494 739 APE 741C

► ISSN - N°1287 - 4140

► TVA intracommunautaire FR 53417494739

► Diffusion: 12 500 exemplaires

► www.oec-paris.fr
Tél : 01 55 04 31 33
50, rue de Londres
75008 Paris

► E-mail: lefrancilien@oec-paris.fr

► Directeur de publication: Laurent Benoudiz

► Comité de rédaction:
Myriam Ali-Ziane
Michel Bohdanowicz
Philippe Bonnin
Raphaële Bortolin
Mickaël Brun
Pascal Capparos
Véronique Décogné
Isabelle Faujour
Hervé Gbego
Mélicha Gillot
Margaux Massin
Jacques Midali
François Millo
Julien Philip
Véronique Pierré
Virginie Roitman
Sylvie Sanchez
Virginie Thoraval

► Conception graphique & maquette: Julie Marie

► Conception page de couverture: Julie Marie

► Crédits photos:
Xavier Curtat
iStock
Christophe Lebedinsky
Olivier Marrache

► Impression: YD Print

► Régie publicitaire: APAR
Tél : 01 41 49 02 90



“
Préserver notre corps professionnel des divisions et assurer une place à chacun dans un esprit de confraternité réelle.
”

AU PLUS PRÈS DES BESOINS DE NOTRE PROFESSION



Notre profession subit une profonde mutation. À la fois législative, avec l'évolution des textes qui supprime l'activité de commissariat aux comptes pour nombre d'entre nous, mais aussi technologique, avec un bouleversement de notre métier de base lié à la dématérialisation et l'automatisation des flux.

Certains professionnels ont déjà réussi à s'adapter et connaissent actuellement une croissance de leur chiffre d'affaires tout en gagnant en productivité grâce notamment au numérique. D'autres peinent à intégrer les bonnes pratiques, à mesurer l'importance des changements à opérer et voient, mois après mois, s'aggraver leurs difficultés de recrutement, se réduire leurs marges et stagner, si ce n'est baisser, leur chiffre d'affaires.

Prévenir la fracture de notre profession est la principale raison qui nous conduit à réformer profondément le contrôle qualité avec l'ambition d'accompagner toute la profession, en ne laissant personne au bord de la route.

L'importante réforme du contrôle qualité est ainsi lancée (voir page 21). **Agnès Caire**, élue depuis 6 ans à la présidence du contrôle qualité, a mobilisé talents et énergies autour de ce projet ambitieux dont la mise en œuvre sera confiée à **Julien Tokarz**, ancien président de l'Ordre de 2012 à 2014 qui a accepté de succéder à Agnès. Qu'il me soit ainsi permis dans ces lignes de féliciter Agnès Caire pour son implication à la présidence de cette grande et lourde commission, exigeante en temps et en engagement.

La session de notre Conseil du 26 mars 2019 a également voté la création du Comité Solidaire (voir page 16). Notre confrère **Patrick Soussana** a accepté d'en prendre la présidence afin d'en assurer l'animation quotidienne. Ce comité rassemble un groupe de consœurs et de confrères disponibles et volontaires pour apporter un accompagnement dans le temps à celles et ceux qui rencontrent des difficultés dans l'exercice quotidien de notre profession. Cet accompagnement s'inscrit dans la solidarité et la confraternité envers les professionnels de l'expertise comptable qui se sentent isolés, perdus et fragilisés. Nous proposons ainsi une écoute bienveillante et une aide de l'institution dans les situations où le besoin s'en fait sentir. Grâce à leur expérience et leurs formations, les membres du Comité Solidaire pourront détecter les cas de détresse et orienter les consœurs et les confrères vers des professionnels de la santé. Je remercie sincèrement Patrick Soussana pour son engagement au service de notre institution.

Réforme du contrôle qualité et création du Comité Solidaire : deux dispositifs complémentaires pour préserver notre corps professionnel des divisions et assurer une place à chacun dans un esprit de confraternité réelle.

Bonne lecture. ♦

PAR LAURENT BENOUDIZ
PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

 @lbenoudiz

Votre partenaire TPE C'EST PICPUS



Cotisation 2019
240 € HT
Auto-entrepreneurs : 60 € TTC

Compétence nationale
et multiprofessionnelle

SIMPLE

- Un interlocuteur unique pour vos clients BIC et BNC
- Une plateforme web interactive
 - paramétrable pour s'adapter à l'organisation de votre cabinet
 - gestion des dossiers et traitement des questions ECCV en ligne
- Des attestations délivrées sans délai même en période fiscale

PRO

- Une expertise des thématiques TPE
- Une ligne d'information juridique, fiscale et économique
- Des formations et des conférences d'actualité pour les cabinets d'expertise comptable
- Un contrôle qualité des ECCV réalisé par des experts-comptables

À L'ÉCOUTE

- Une équipe attentive aux problématiques des cabinets
- Des missions réalisées dans le respect de votre relation client
- Une dynamique réseau avec 3 000 cabinets franciliens qui nous font confiance



www.cgapicpus.com

Vos contacts

Nation > Christine DOUARIN

Tél. : 01.53.33.34.55
36, rue de Picpus - 75580 Paris cedex 12
E-mail : douarin.christine@cgapicpus.com

Nanterre > Michèle LECLERE

Tél. : 01.47.25.92.26
41, rue des trois Fontanot - 92024 Nanterre cedex
E-mail : leclere.michele@cgapicpus.com

Saint-Maur > Françoise CLAVERIE

Tél. : 01.81.94.54.20
6, avenue du Gouverneur Général Binger - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
E-mail : claverie.francoise@cgapicpus.com

Créés et administrés par des experts-comptables.
Président : Daniel Forestier, expert-comptable

L'FRANCILIEN

PARTICIPER

- 07 FLASH BACK
- 08 PARTICIPEZ !
CLUB MISSION DAF
EXTERNALISÉE
- 10 LE RENDEZ-VOUS
SOIRÉE DU RECRUTEMENT

DÉCOUVRIR

- 12 QUE FAIT L'ORDRE ?
EXERCICE ILLÉGAL
ET ACTIVITÉ RÉGALIEUNE
- 14 VIE ASSOCIATIVE
ANECs ET CJEC
AMECAR
- 17 VIE DES COMMISSIONS
LE COMITÉ CSE AU COEUR
DES RÉFORMES
LE COMITÉ SOLIDAIRE
LES FEMMES AU COEUR DE
L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION

SE TRANSFORMER

- 21 DU CONTRÔLE QUALITÉ
À L'ACCOMPAGNEMENT
DES CABINETS

PROGRESSER

- 34 DÉONTOLOGIE ET NORMES
L'ORDRE RÉPOND
À VOS QUESTIONS
- 36 FORMATION
RÉFORME DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
E-COLL : ACCOMPAGNER
LA TRANSFORMATION DES MÉTIERS

S'INSPIRER

- 40 NOUVELLES MISSIONS
EXPERTS-COMPTABLES
ET MÉCÈNES
- 42 STRATÉGIE DE CABINETS
NETEXCOM, QUAND L'EXPERT-
COMPTABLE DEVIENT LE COPILOTE
DU CHEF D'ENTREPRISE



08

VOTRE NOUVEAU CLUB



18

COMITÉ SOLIDAIRE

DU CONTRÔLE
QUALITÉ
À L'ACCOMPAGNEMENT
DES CABINETS

21

TOUT SUR LA RÉFORME



34

DÉONTOLOGIE ET NORMES



40

EXPERTS-COMPTABLES ET MÉCÈNES



14 000 adhérents / 2 000 experts-comptables membres correspondants

FRANCE GESTION :
plus que jamais votre partenaire !



Avec l'application France Gestion, scannez vos documents en toute simplicité !

Cotisation minorée de 50% pour les primo-déclarants. Contactez-nous...

NOUVEAU EN 2019 !

Faites adhérer vos clients dès maintenant ou au plus tard le 31 mai pour 2019⁽¹⁾

Outre les services auxquels vous êtes à présent habitués, vous aurez accès au meilleur de l'information sur notre site internet www.france-gestion.fr avec nos partenaires :

Les Echos PUBLISHING

toute l'information économique à travers de nombreuses thématiques (social, fiscal, juridique, métiers...)



toute l'information, toutes les réponses à vos questions en matière de protection sociale



le service d'information du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, pour toutes les actualités sociales et fiscales⁽²⁾

A très bientôt sur www.france-gestion.fr

⁽¹⁾ Pour un exercice correspondant à l'année civile. ⁽²⁾ Cet avantage est réservé aux Experts-Comptables membres correspondants associés.

FRANCE GESTION pour les artisans, commerçants et professions libérales

50 ter rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 • Tél : 01 43 14 40 50 • mél : paris@france-gestion.fr

7 rue des Chantiers - 78000 Versailles • Tél : 01 39 07 49 00 • mél : versailles@france-gestion.fr

www.france-gestion.fr

2019 A DÉMARRÉ SUR LES CHAPEAUX DE ROUE !



RDV AU 50

31 JANVIER & 14 FÉVRIER & 14 MARS 2019

L'Ordre francilien a lancé en 2019 un rendez-vous mensuel pour permettre à tous de se familiariser avec ses différents services et d'échanger avec les élus et permanents qui y travaillent au quotidien. Ainsi, un jeudi par mois depuis janvier, le 50 rue de Londres a ouvert ses portes à une cinquantaine de confrères autour de différentes thématiques. Retrouvez le programme des prochains sur rdv-50.oec-paris.fr



LOI DE FINANCES

14 JANVIER 2019

Comme chaque année, 1500 participants se sont réunis pour bénéficier d'un tour d'horizon de l'actualité fiscale 2019, présentée conjointement avec le Conseil Supérieur des experts-comptables, le Conseil Supérieur du notariat et la chambre des notaires de Paris.



JOURNÉE DES PARTENAIRES

15 JANVIER 2019

Chaque année, l'Ordre réunit ses partenaires pour leur tenir informés de ses nombreuses activités et de l'actualité de notre profession. Cette année encore, ils ont été nombreux à se mobiliser, attirés par le dynamisme et la richesse qui caractérisent notre profession.



BBIGGER : COMMUNICATION AUPRÈS DES ETUDIANTS

29 JANVIER 2019

Le 29 janvier 2019 avait lieu la première présentation de la plateforme Bbigger à l'ENOES. Cette intervention s'intègre dans la campagne de promotion des cabinets référencés auprès des écoles et des futurs experts-comptables et collaborateurs. Pour en bénéficier, créez votre fiche sur bbigger.fr



COLLOQUE RSE

7 FÉVRIER 2019

Deux tables rondes pour comprendre les enjeux de la comptabilité environnementale et sociale puis se projeter sur la nécessité de légiférer en la matière. Les problématiques RSE sont au cœur des préoccupations de notre époque et ont mobilisé 245 personnes pour cet événement organisé à l'Assemblée nationale en présence des députés des Bouches-du-Rhône, François-Michel Lambert et Mohamed Laqhila.



CLUB PATRIMOINE

12 FÉVRIER 2019

Pour lancer l'année 2019, le Club Patrimoine a proposé à ses membres une conférence dédiée aux différentes stratégies de rémunération, notamment dans le contexte de l'année blanche et a réuni 200 personnes à Paris et en département. À cette occasion a été annoncé le programme de l'année, la saga 2019 : la SCI dans tous ses états. Retrouvez les détails du programme sur clubpatrimoine.oec-paris.fr/

CLUB MISSION DAF EXTERNALISÉE

LE NOUVEAU CLUB INCONTOURNABLE DE LA PROFESSION FRANCILIENNE

Dans un contexte de transition numérique, l'OEC Paris Île-de-France affirme son engagement à accompagner les experts-comptables vers de nouvelles missions. Ainsi, nous lançons un nouveau club, destiné aux confrères et consœurs qui proposent ou souhaitent développer des missions de direction financière externalisée.

La mission DAF externalisée répond à un besoin en plein essor parmi les PME et TPE, qui souhaitent un accompagnement financier de qualité pour toutes leurs activités et démarches, mais n'ont pas les ressources pour recruter en interne un directeur financier. Les grands groupes sont toutefois également concernés par des besoins de renforts dans leurs équipes financières. Compte tenu des compétences des experts-comptables en matière de gestion financière et de leur rôle de conseil du chef de l'entreprise, ils sont les mieux placés pour répondre à ces demandes.



HERVÉ GBEGO,
PRÉSIDENT DU CLUB
DAF EXTERNALISÉE

« Les experts-comptables réalisent déjà pour leurs clients la grande majorité des missions financières : levée de fonds, évaluation d'entreprise, accompagnement au financement. Tous ces domaines de compétences font donc d'ores et déjà partie de l'expertise de nos confrères et consœurs. Le véritable défi pour proposer des missions DAF externalisées réside donc dans le savoir-être pour pouvoir adopter une véritable posture de directeur financier. »

Ainsi « le Club DAF », propose à ses adhérents de poursuivre un double objectif : perfectionner leurs compétences techniques et évoluer personnellement pour développer leur « savoir être » ou soft skills telles que la communication, la prise de parole en public ou encore le management. Le club a été pensé comme un lieu d'apprentissage pour les participants aux conférences, avec des interventions d'experts reconnus dans leurs domaines, avec pour chaque conférence une partie technique et une partie dédiée au soft skills, mais il est également un lieu d'échange privilégié de bonnes pratiques, de retours d'expériences et d'outils ! En effet, un groupe de travail, présidé par Cyril Degrilart, est réuni pour consolider et mettre à disposition des adhérents une véritable boîte à outils du directeur financier externe.

LES BONNES RAISONS D'ADHÉRER DÈS MAINTENANT !



Développer de nouvelles missions dans un marché en pleine expansion



Bénéficier d'outils pratiques élaborés pour vous aider dans la pratique de ces missions



Élargir son réseau professionnel et gagner de nouveaux clients



Développer et mettre à jour ses compétences en participant à des conférences de haut niveau



SOIRÉE DE LANCEMENT

Le 12 mars dernier, plus de 200 personnes étaient réunies pour le lancement du club. À cette occasion, nous avons pu assister à une présentation technique de l'accompagnement des dirigeants de TPE/PME par Daniel Fermon, directeur de la stratégie Cross Asset à la Société Générale. En seconde partie de conférences, Christian Monjou, agrégé de l'Université, nous a proposé un exposé passionnant pour mettre en relation Art et Leadership.



PROGRAMME 2019

MARDI 4 JUIN, 18H-20H

Outils de demain et direction financière

MARDI 15 OCTOBRE, 18H-20H

Gestion de la performance

MARDI 17 DÉCEMBRE, 18H-20H

Comment vendre vos missions ?

DU 20 AU 22 JUIN, 18H-20H

Séminaire résidentiel à Marseille

2 jours d'ateliers et conférences en petit comité pour approfondir vos connaissances et partager vos bonnes pratiques.

LES TARIFS D'ADHÉSION

► Membre de l'Ordre des experts-comptables Paris IDF :

240 € TTC

► Membre de l'ANECS ou du CJEC :

120 € TTC



Informations et adhésions

clubdaf.oec-paris.fr

clubdafexternalise@oec-paris.fr

FORMATION

Pour accompagner au mieux les experts-comptables franciliens vers ces nouvelles missions à forte valeur ajoutée, l'ASFOREF a lancé en partenariat avec HEC un cursus de formation Mission « Directeur financier » externalisée.

Pour plus d'informations sur ce parcours de formation, contactez Marjorie Lohez : m.lohez@asforef.com / 06 20 22 99 32

AGENDA

MATINALE TRANSMISSION

MARDI 21 MAI

OEC Paris IDF, 50 rue de Londres
8h30-10h30

MATINALE CSE

MARDI 28 MAI

Espace Athènes Services, 8 rue d'Athènes 75008 Paris
9h-10h30 : CE et règlement RGPD

SOIRÉE E-COLL

MARDI 28 MAI

Le Verso, 52 rue de la Victoire 75009 Paris
17h30-20h30 : Comment développer de nouvelles missions ?

CLUB MISSION DAF EXTERNALISÉE

MARDI 4 JUIN

Le Verso, 52 rue de la Victoire 75009 Paris
18h-20h : La boîte à outils du contrôleur de gestion

SOIRÉE DU RECRUTEMENT

JEUDI 6 JUIN

OEC Paris IDF, 50 rue de Londres, Paris
18h30-22h

RENDEZ-VOUS AU 50

JEUDI 13 JUIN

OEC Paris IDF, 50 rue de Londres, Paris
18h-19h30 : Attractivité : Comment valoriser et faire grandir votre cabinet ?

CLUB SOCIAL

JEUDI 20 JUIN

OEC Paris IDF, 50 rue de Londres, Paris
14h-18h

LES CHEMINS DU MÉCÉNAT

JEUDI 27 JUIN

17h30-21h30
Voir page 40

MATINALE CSE

MARDI 9 JUILLET

Espace Athènes Services, 8 rue d'Athènes 75008 Paris
9h-10h30 : Mission situation économique et financière

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

DU 3 AU 6 SEPTEMBRE

Université Paris Descartes, Paris

RENDEZ-VOUS AU 50

JEUDI 12 SEPTEMBRE

OEC Paris IDF, 50 rue de Londres, Paris
18h-19h30 : Contrôle qualité

CONGRÈS NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

DU 25 AU 27 SEPTEMBRE

Palais des Congrès, Paris

LA SOIRÉE DU RECRUTEMENT, C'EST REPARTI !

l'Ordre des experts-comptables Paris IDF et la CRCC de Paris ont décidé de renouveler la soirée du recrutement, votre meilleur terrain de jeu pour embaucher en alternance. Vous n'êtes pas encore inscrit ? Rappel des 3 bonnes raisons de le faire au plus vite.



ANTOINE DALAKUPEYAN
PRÉSIDENT DE
LA COMMISSION
ATTRACTIVITÉ



LA SOIRÉE DU RECRUTEMENT

Jeudi 6 juin 2019,
18h30 à 22h00

OEC Paris IDF/CRCC de Paris
50 rue de Londres
75008 Paris

1. PARCE QUE VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN FUTUR COLLABORATEUR



Cela tombe bien. Nos partenariats avec une vingtaine d'écoles franciliennes, parmi les plus prestigieuses, assurent la présence de près de 200 étudiants intéressés pour vous rencontrer. Seuls les étudiants issus de ces écoles auront la possibilité d'intégrer l'événement et recevront le nom des cabinets présents pour mieux se renseigner sur eux et donc mieux préparer leurs entretiens. En effet, l'espace jobdating, socle de la manifestation, sera l'occasion pour vous de faire une première sélection de CV, ou qui sait, de recruter sur place, votre candidat idéal. Pour Laurent Benoudiz, « rencontrer autant de candidats d'écoles différentes est un gain de temps précieux pour les cabinets. Cela permet aussi d'ouvrir leur horizon et de rencontrer des profils différents de ce qu'ils auraient pu d'abord imaginer ».

ET POUR ALLER PLUS LOIN

- Optez pour un stand **privatif** pour valoriser votre cabinet et surtout profiter de l'intégralité de la soirée pour prendre le temps de recruter (nombre de places limité). Et parce que nous connaissons vos exigences et votre sens aiguë de l'organisation, nous vous proposons lors de votre inscription, de préciser les profils recherchés afin de rencontrer uniquement les candidats qui répondent à vos besoins.
- Faites-vous filmer sur l'espace **vidéo** du stand **BBigger** : présentez votre cabinet, vos missions, soulignez ce qui vous rend unique. Puis utilisez cette vidéo pour créer et alimenter votre fiche cabinet **BBigger**.

2. PARCE QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE ÉVOLUER VOS MÉTHODES DE RECRUTEMENT ET VOS IDÉES MANAGÉRIALES



Vous êtes au bon endroit. En quête de nouvelles idées pour vous challenger, La Soirée du recrutement vous proposera une conférence d'1 heure aux côtés de Véronique Nguyen, experte en management. L'occasion de vous faire partager sa vision, son expertise et ses bonnes pratiques pour repenser la relation entreprise/individu. Pour la partie opérationnelle en cabinet, ce sera à vous de jouer !

VÉRONIQUE NGUYEN,
PROFESSEUR À HEC PARIS
ET EXPORTE EN MANAGEMENT ET CONDUITE
DU CHANGEMENT, INTERVIENDRA PENDANT
LA CONFÉRENCE.

« Dans un pays qui compte 9% de chômage structurel, une guerre des talents fait paradoxalement rage. Quels sont les « talents » que les entreprises s'arrachent et pourquoi les experts-comptables sont malgré eux impliqués dans cette course aux « talents » ? Entrepreneurs de leur propre vie, ces nouveaux « talents » ont des demandes spécifiques, qui sont le fruit d'évolutions profondes et irréversibles de la société. Comment les experts-comptables peuvent proposer une « expérience employé » à la hauteur des attentes de ces talents qu'ils veulent séduire ? »

3. PARCE QUE VOUS SOUHAITEZ GAGNER EN VISIBILITÉ ET BOOSTER L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE CABINET



Nos institutions ont élaboré pour vous des outils qui répondent au mieux à vos besoins :

- Pour commencer, venez (re)découvrir **BBusi**, la plateforme de cotraitance de l'OEC Paris IDF et la CRCC de Paris, qui vous propose une mise en relation entre confrères et consœurs, pour déposer vos offres et répondre à des missions.
- Puis, faites étape sur le stand de **BBigger**, la nouvelle vitrine des cabinets franciliens pour valoriser votre activité et faciliter vos recrutements. Nous vous donnerons toutes les clés pour mettre votre cabinet à l'honneur et séduire les jeunes talents.
- N'oubliez pas de vous arrêter rencontrer l'AS-FOREF : le centre de formation privilégié des experts-comptables vous présentera ses dernières formations.
- Enfin, bouclez votre tournée en vous rendant sur le stand du Conseil Supérieur de l'Ordre qui vous présentera la plateforme de recrutement **Hubemploi**.

Tous les indicateurs sont au vert pour cette nouvelle édition de la Soirée du recrutement avec près de 200 étudiants attendus, les conseils d'un expert pour impulser de nouvelles initiatives dans vos cabinets, et toujours plus d'outils pour doper vos RH. Et cette fois-ci, nous avons choisi de vous accueillir dans la maison de la profession comptable francilienne. Vous n'avez pas encore poussé les portes du 50 rue de Londres ? Raison de plus pour nous y retrouver le 6 juin prochain !

ILS ONT PARTICIPÉ À L'ÉDITION 2018 ILS TÉMOIGNENT



« Ce qui est intéressant dans cet événement c'est que nous pouvons rencontrer les candidats plus spontanément autour d'un buffet ce qui permet de cerner les qualités relationnelles d'un candidat : sa capacité à démarcher les professionnels, et donc à tenir plus tard, une relation client de qualité »

MATHIEU P.
EXPERT-COMPTABLE

« C'était une soirée vraiment réussie : nous avons recruté 3 bons alternants ce soir-là »

GAËTAN D. L.
EXPERT-COMPTABLE



✉ Pour plus de renseignements ou pour réserver un box :
Mélissa Gillot - 01 55 04 51 03 - mgillot@oec-paris.fr

QUE FAIT L'ORDRE ?

2 NOUVEAUX PARTENARIATS POUR MUTUALISER LES ÉNERGIES CONTRE L'EXERCICE ILLÉGAL

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY : UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION INÉDITE À DESTINATION DES CHEFS D'ENTREPRISE

Les relations constructives de l'Ordre des experts-comptables avec le Tribunal de Commerce de Bobigny et le Greffe leur permettent de mener une réflexion commune et d'unir leurs forces pour lutter contre la fraude et en particulier, la fraude comptable, dans un objectif commun de bonne santé financière des acteurs économiques.

Ainsi, l'Ordre des experts-comptables diffuse, depuis le 9 janvier 2019, de l'information préventive en direction du public au sein des écrans d'affichage visibles depuis la salle d'accueil du Greffe et à proximité de l'entrée des salles d'audience. Les films de sensibilisation sont diffusés en tout 80 fois par jour à l'accueil du Registre du commerce et des sociétés et 120 fois à l'entrée des salles d'audiences où se tiennent les affaires de procédures collectives et les affaires contentieuses.



EXERCICE ILLÉGAL DES PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT : MÊME COMBAT

Le 16 janvier dernier, le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France et le Barreau de Paris ont signé une convention de partenariat dont l'objectif premier est de lutter, de concert, contre l'exercice illégal du chiffre et du droit. Les deux Ordres ont en effet constaté que les personnes qui violaient les prescriptions légales cumulaient très souvent l'exercice illégal du droit et du chiffre. Face à cet intérêt commun, ils se sont rapprochés pour convenir de combattre ensemble l'exercice illégal de leurs professions par la mise en œuvre de différents moyens et actions. Ce partenariat sera principalement porté par l'échange d'informations des deux Ordres, des actions judiciaires communes, des manifestations mutualisées et des invitations respectives aux deux commissions.



UNE ACTION EN JUSTICE POUR DÉFENDRE L'INTÉRÊT DE LA PROFESSION

POUR LA PREMIÈRE FOIS, LE CONSEIL RÉGIONAL S'EST VU DÉCLARÉ RECEVABLE À AGIR AU MOTIF QUE LES INFRACTIONS COMMISES PAR L'EXPERT-COMPTABLE CAUSAIENT UN PRÉJUDICE À L'INTÉRÊT COLLECTIF DE LA PROFESSION.

Les faits remontent à juillet 2018. Dans le cadre d'une procédure collective concernant sa société, un expert-comptable a falsifié des relevés de comptes bancaires, et de situation comptable URSSAF dans le but d'éviter le constat d'un état de cessation des paiements.

À l'issue d'une enquête préliminaire initiée afin de vérifier si ces documents étaient bien des faux et si elle en était l'auteur, l'expert-comptable a été renvoyée devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre des chefs de faux, usage de faux et tentative d'escroquerie au jugement.

En 2016 et 2017, l'expert-comptable avait également été condamnée par les chambres régionales de discipline de l'Ordre et de la Compagnie à des peines de suspension avec sursis, pour des faits similaires.

En raison de la gravité des faits reprochés, et eu égard à sa double qualité d'expert-comptable et de commissaire

aux comptes, le conseil régional Paris Île-de-France et la CRCC de Versailles se sont portés partie civile.

Le conseil régional s'est notamment appuyé sur un arrêt de la Cour de cassation ayant jugé que le membre d'un ordre professionnel qui commet les délits de faux et usage « cause un préjudice à l'intérêt collectif de la profession » et justifie l'octroi de dommages-intérêts au bénéfice de cet ordre (Crim – 21 février 2017 – n°15-86977).

Le 31 janvier 2019, le Tribunal correctionnel de Nanterre a déclaré coupable l'expert-comptable et l'a condamnée à titre de peine principale, à une peine d'emprisonnement de 18 mois avec sursis et à titre de peine complémentaire, à une interdiction d'exercer la profession pour une durée de 10 ans.

Le Ministère Public a interjeté appel de la durée de la peine complémentaire d'interdiction d'exercer.

MUTATIONS DE LA PROFESSION : NOUVELLES OPPORTUNITÉS, NOUVELLES COMPÉTENCES ?

Les jeunes professionnels sont les premiers conscients de la nécessité de faire évoluer la profession avec le monde qui nous entoure. Ainsi, l'ANECs et le CJEC se mobilisent à travers trois objectifs : aider les jeunes professionnels dans la réalisation de leurs projets ; informer sur les sujets liés à l'avenir de leur profession ; représenter les jeunes auprès de nos instances professionnelles.

L'ANECs et le CJEC en 2019, c'est quoi ?



MATTHIEU VIALAY
PRÉSIDENT
DU CJEC IDF

Notre section propose régulièrement des réunions d'échanges et de partages, en collaboration avec nos partenaires. Cette année, notre bureau régional s'est structuré en 4 pôles sous la responsabilité de 4 vice-présidents. Outre le pôle événementiel piloté par Charif BENADADA, nous avons mis en place les pôles Évolutions métiers et digital, Développement des cabinets et Stratégie de communication des cabinets, représentés respectivement par Pierrick CHAUVIN, Franck AUTEF et Julien PATRY.



WAHIB DAHMANI
PRÉSIDENT
DE L'ANECs IDF

Notre section a pour objectif de devenir une référence incontournable pour les stagiaires experts-comptables. Pour y parvenir, nos équipes se mobilisent au quotidien pour proposer des services de qualité à nos adhérents. Nous organisons différents événements tout au long de l'année, certains consacrés à la préparation du D.E.C., d'autres à des sujets d'actualité. Les nombreuses évolutions qui touchent notre profession sont autant de sujets qui préoccupent chaque expert-comptable et commissaire aux comptes. Il est indispensable que chacun d'entre nous intègre le fait que le « faire-savoir » est une notion aussi essentielle que le « savoir-faire ».

Comment l'ANECs IDF et le CJEC IDF sensibilisent les (futurs) confrères à la transition numérique ?

PIERRICK CHAUVIN, VICE-PRÉSIDENT DU CJEC IDF ET OLIVIER GRUFFY, RESPONSABLE DU PÔLE NUMÉRIQUE DE L'ANECs IDF :

L'actualité législative de la profession ne doit pas éclipser l'enjeu majeur de la transition numérique. En effet, la mutation technologique de nos métiers est de plus en plus prépondérante dans l'exercice de notre profession. Il est aujourd'hui plus que nécessaire de repenser le rôle des experts-comptables dans l'économie et d'établir une véritable stratégie pour faire face à ces enjeux. La disruption continue des métiers doit nécessairement conduire les experts-comptables à adapter l'efficacité de leurs outils et leurs méthodes de travail dans un écosystème digital orienté clients. La maîtrise de flux provenant de systèmes multiples permet de constituer, fiabiliser et homogénéiser les données des entités. L'exploitation de ces données consolidées permettra d'enrichir la relation client, garantir le respect des obligations légales, répondre avec efficacité aux besoins d'informations pour le pilotage des entreprises et proposer différentes missions de conseil. Notre génération se doit d'être force de propositions pour favoriser l'innovation dans ce nouveau paradigme. Le futur professionnel doit connaître l'ensemble des acteurs et des technologies (Intelligence artificielle, blockchain...), afin de mettre en œuvre son écosystème digital interconnecté et sécurisé.

En 2019, quels sont les nouveaux axes de développement des cabinets ?

FRANCK AUTEF, VICE-PRÉSIDENT DU CJEC IDF ET JULIEN YOUNES, RESPONSABLE DU PÔLE ÉVOLUTION & MÉTIERS DE LA PROFESSION DE L'ANECs IDF :

Dans un contexte de digitalisation, où la valeur ajoutée des prestations traditionnelles diminue, l'expert-comptable doit repenser son métier et s'adapter aux mutations technologiques. L'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché risque de changer profondément notre métier et notre positionnement. De nombreuses sociétés proposent déjà des plateformes web où le client est le principal acteur de la production de ses données. Cependant, le rôle privilégié de l'expert-comptable dans l'entreprise lui permet de capter les besoins et de saisir les opportunités de nouvelles missions, telles que l'accompagnement à la transition numérique, la mise en place d'une DAF externalisée ou encore l'aide au financement, nécessaire à la croissance des entreprises. Pour développer ses compétences, l'expert-comptable peut adhérer à des clubs (social, patrimoine, DAF externalisé), mais également effectuer des formations diplômées ou passer des certifications. L'interprofessionnalité avec avocats, notaires, informaticiens ou data scientists est, d'autre part, une aubaine et permet de renforcer la crédibilité de l'expert auprès de ses clients.



Les évolutions législatives, avec notamment la loi PACTE, vont également dans le sens de la diversification, en permettant l'instauration d'honoraires de succès en complément des honoraires de diligences.

En quoi la communication est-elle devenue indispensable pour le cabinet et quelles sont les compétences à développer ?

JULIEN PATRY, VICE-PRÉSIDENT DU CJEC IDF ET LUDIWINE LAMEIRO VIOLANTE, RESPONSABLE DU PÔLE COMMUNICATION DE L'ANECs IDF :

Internet, les réseaux sociaux, et le passage d'une logique où l'offre créait la demande à une logique où c'est la demande qui détermine l'offre, ont révolutionné nos modes de communication. Plus récemment, et en réponse à un "trop-plein" d'informations, la communication s'est davantage axée sur des messages chocs (« buzz ») et sur du contenu apportant une utilité. C'est sur ce dernier point que les experts-comptables ont une « carte à jouer », à condition toutefois de mettre en place une stratégie de communication adaptée.

Une stratégie de communication bien pensée permet à la fois de véhiculer :

- les valeurs (domaine de compétences RSE par exemple),
- l'état d'esprit de l'équipe (publication d'événements internes pour susciter l'envie de rejoindre les équipes),
- l'éthique du cabinet (publications soignées, riches en contenu véhiculant une image de sérieux, de fiabilité).

Plus globalement, une bonne communication est susceptible de produire des bénéfices aussi bien sur le chiffre d'affaires que sur la politique RH. Nous organisons des conférences pour vous accompagner dans la définition de votre stratégie de communi-

cation et partager des astuces pratiques : par exemple, comment déterminer les mots clés associés au contenu publié, comment maîtriser sa e-réputation, comment se différencier via un marketing efficace et naturel.

AU PROGRAMME



JEUDI 23 MAI 2019

Conférence "Rebond de la profession" ANECs et le CJEC IDF

VENDREDI 14 ET SAMEDI 15 JUIN 2019

Les estivales ANECs et le CJEC

JEUDI 4 JUILLET

Comment développer une stratégie de communication au sein du cabinet ? CJEC

JEUDI 12 SEPTEMBRE

Les bonnes pratiques pour développer son offre digitale CJEC



Pour plus d'informations :

www.cjecj.org (Votre section)

<http://anecs.anecs-cjec.org/Votre-section/Ile-de-France/>

L'AMECAR DEVIENT L'ECR PARIS IDF

LES EXPERTS-COMPTABLES RETRAITÉS FRANCILIENS PLUS PROCHES DE LA FÉDÉRATION NATIONALE !

'AMECAR, l'association amicale des experts-comptables et commissaires aux comptes retraités de la région Paris Île-de-France prend le nom d'EXPERTS-COMPTABLES RETRAITÉS Paris Île-de-France. Elle souhaite ainsi décliner pour notre région le sigle de sa fédération « Experts-comptables Retraités ECR », afin que celle-ci et toutes les associations régionales aient un même sigle, plus parlant, gage de l'unité de notre grande famille.



Experts-Comptables Retraités

Notre association change donc de nom mais pas d'âme. ECR Paris Île-de-France continuera de porter le même engagement, tout aussi déterminé à assurer ses missions en faveur des experts-comptables retraités :

Défendre notre système de retraite et de santé, notre place dans la société, par sa présence active dans les instances et organisations où elle peut se faire entendre (institutions, fédérations, caisses de retraite...),

Proposer des activités attractives à ses 450 adhérents, afin de créer une relation d'amitié et

de solidarité entre ses adhérents : voyages, visites de monuments et expositions, rencontres festives comme la galette, et conférences (la gestion patrimoniale, l'actualité économique et fiscale...),

Offrir aux confrères et futurs confrères l'aide dont ils peuvent avoir besoin sous forme d'outils et de services : aide à ceux qui se trouvent en difficulté, contrats complémentaires santé, dossier patrimonial du retraité et offres négociées auprès de partenaires,

Pratiquer la solidarité intergénérationnelle en proposant aux futurs confrères, avec le coaching mémoire, de les accompagner dans la rédaction de leur mémoire.



Consultez notre site www.ECRparisidf.net pour découvrir toutes nos activités et notre bulletin semestriel **LE LIEN**. Retraités experts-comptables, ECR Paris Île-de-France est votre association, rejoignez-nous !

NOTRE NOUVELLE OFFRE PENSÉE AVEC VOUS, POUR VOUS ET VOS SALARIÉS !

Plus d'infos auprès de VOTRE CONSEILLER **KLESIA** ou au **09 72 72 11 45**
(appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h à 18h)

HERVÉ EST EXPERT-COMPTABLE. AU TRAVAIL, IL NE COMPTE PAS SES HEURES.



MAIS POUR SA SANTÉ, IL PEUT COMPTER SUR KLESIA.

Complémentaire Santé - Prévoyance - Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

HAYAS WORLDWIDE PARIS - Crédits photo : Getty Images.

LE COMITÉ CSE AU CŒUR DES RÉFORMES

LES ÉQUIPES SE MOBILISENT POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

L'année 2019 marque un tournant pour les comités d'entreprise et offre aux experts-comptables l'opportunité de mettre en avant leurs compétences économiques et sociales au service des élus et de la direction. D'ici la fin de l'année, les comités d'entreprise, les délégués du personnel et la CHSCT devront former une seule et même instance : le Comité Social et Economique.



JEAN-LUC SCEMAMA PRÉSIDENT DU COMITÉ CSE

À la rencontre des élus de CE/CSE !

Afin de promouvoir le rôle de l'expert-comptable et d'accompagner les entreprises dans ce changement, le comité CSE de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France a choisi de participer au SalonCE de Paris. Durant trois jours, les membres du comité se sont mobilisés sur le stand de l'Ordre, en proposant aux élus de CE des consultations individuelles personnalisées, mais aussi un quiz pour leur permettre de mieux comprendre l'environnement législatif mouvant, et d'obtenir des réponses liées à leurs obligations comptables, juridiques et sociales.



L'application d'une telle règle reviendrait à fiscaliser environ 2/3 des aides et avantages accordés, impactant d'autant le pouvoir d'achat des salariés. Au-delà des conséquences sur les bénéficiaires finaux, ces amendements présentent de nombreuses difficultés juridiques, fiscales et comptables...

L'Ordre a donc profité du Salon CE pour organiser une table ronde, afin d'interroger les enjeux et les impacts de ces mesures, et de partager les bonnes pratiques pour en anticiper les conséquences. L'URSSAF, la RATP, le Pôle Emploi d'IDF et la Revue pratique du Droit social nous ont fait l'honneur de leur présence.

Retrouvez l'intégralité de la table ronde sur notre chaîne YouTube : **CROECPARIS**



Les prochains rdv du comité CSE

Les Matinales CSE - 09H00 - 10H30
Espace Athènes Services, 8 rue d'Athènes 75008 Paris

- » Mardi 28 mai : CE et règlement RGPD
- » Mardi 9 juillet : Mission situation économique et financière
- » Mardi 10 décembre : Mission orientations stratégiques

Engagé pour l'avenir des activités sociales et culturelles

La fin de l'année 2018 a été marquée par de nouvelles propositions d'amendements du PLFSS relatifs à l'avenir des ASC. Le législateur a en effet souhaité plafonner l'exonération dont bénéficient les CE/CSE pour les activités sociales et culturelles et les chèques-vacances. Objectif : "sécuriser les CE/CSE, et pérenniser une pratique de l'Urssaf s'agissant des avantages et cadeaux accordés par les employeurs à leurs salariés pour l'exercice d'activités sociales et culturelles". Mais aussi rétablir l'équité entre les entreprises de moins de 50 salariés n'ayant pas de CE et celles de plus de 50 salariés avec un CE et pouvant bénéficier de dispositions plus favorables concernant les exonérations des ASC.

LE COMITÉ SOLIDAIRE

UN NOUVEAU COMITÉ AU SERVICE DES CONSŒURS ET CONFRÈRES EN DIFFICULTÉ

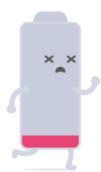
Composé de consœurs et de confrères expérimentés, dotés de qualités humaines, ce nouveau comité présidé par Patrick Soussana, expert-comptable et commissaire aux comptes, a pour mission d'apporter son aide aux experts-comptables en difficulté.

Sous l'impulsion de Laurent Benoudiz et compte tenu de l'évolution de la profession (loi Pacte, numérisation, judiciarisation, difficultés de recrutement) l'OEC Paris Île-de-France a en effet souhaité créer une cellule d'accompagnement des consœurs et confrères confrontés à des problèmes de santé, à des situations de stress intense ou d'épuisement professionnel.

CONCRÈTEMENT COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous rencontrez des difficultés dans votre quotidien professionnel, si vous ne parvenez plus à assurer la gestion de votre cabinet, les membres du comité solidaire sont à votre écoute pour vous conseiller, vous accompagner et vous orienter vers des dispositifs mis en place par le Conseil régional ou d'autres institutions professionnelles afin de prévenir les situations de détresse.

LES OUTILS



Un numéro vert

En partenariat avec AMAROK (observatoire de santé des dirigeants de TPE et PME), un **numéro vert** fonctionne déjà. Le 0800 501 201 gratuit depuis un poste fixe accessible à tous les experts-comptables et commissaires aux comptes franciliens.

Numéro vert Prévention Burn out

0 800 501 201 Service et appel gratuits

Appel gratuit et confidentiel

Objectif : aider les professionnels à repérer un burn out avant qu'il ne s'installe.

Au bout du fil, une psychologue, spécialisée en psychologie du travail et des organisations, écoute son interlocuteur de façon bienveillante. L'anonymat et la certitude du respect du secret professionnel permettent à l'appelant de s'exprimer en toute confiance et de lever des barrières qui paraissent inamovibles. Forte de sa formation et de son expérience, la psychologue analyse la situation et peut ainsi conseiller et orienter son interlocuteur vers d'autres professionnels (psychologues, sophrologues, psychiatres, etc.) susceptibles de l'aider.

Un questionnaire de santé

Adressé à la profession, ce questionnaire de santé a été diffusé en mars 2019. L'analyse des résultats par l'observatoire AMAROK permettra de connaître l'état de santé et le moral des professionnels, notamment après les derniers aléas réglementaires.

Le rapport de cette étude expérimentale sera présenté à la profession lors des universités d'été, en septembre prochain. Il fera l'objet d'une mise en œuvre de solutions concrètes adaptées aux professionnels en souffrance.

LE DISPOSITIF "SENTINELLE" EN PARTENARIAT AVEC APESA FRANCE

Première étape : Les alertes

Plusieurs interlocuteurs récurrents des consœurs et confrères seront formés très prochainement à la détection des risques suicidaires : permanents, membres du comité solidaire, élus, contrôleurs qualité... Ces référents seront des « sentinelles » qui déclencheront une alerte à chaque fois qu'ils estiment qu'un expert-comptable et commissaire aux comptes est en difficulté morale et/ou psychologique. Un coordinateur professionnel prendra le relais et contactera le confrère ou la consœure détectée par téléphone, dans un délai de 24 heures.

Seconde étape : Le suivi

Si le professionnel nécessite un suivi et sous réserve de son accord, le coordinateur transmettra son identité et ses coordonnées à un psychologue formé à la prévention du suicide, à la prise en charge de la grande souffrance morale et informé des spécificités des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Le psychologue prendra contact avec lui dans un délai maximum de 24 heures et organisera un premier entretien dans les cinq jours à compter du déclenchement de l'alerte.

Troisième étape : Les consultations

Au nombre de cinq, elles sont prises en charge par l'Ordre et gratuite pour le professionnel. Le rythme et la programmation en seront déterminés par le psychologue et le professionnel suivi.



PATRICK SOUSSANA PRÉSIDENT DU COMITÉ SOLIDAIRE

« J'accompagne des confrères qui, pour des raisons différentes, n'ont plus été en capacité de faire face à leurs missions quotidiennes au sein de leur cabinet. Une simple écoute, des échanges, leur ont permis d'y voir plus clair et de réfléchir à la mise en place de solutions concrètes. Je continue à leur apporter mon soutien et reste attentif à l'évolution de leur situation ».

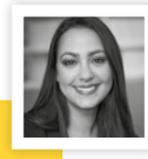


Si vous souhaitez rencontrer un membre du Comité solidaire, nous vous invitons à contacter Valérie Pons (01 55 04 31 50, vpons@oec-paris.fr) qui se chargera de la mise en relation

LES FEMMES AU CŒUR DE L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION

RETOUR SUR LA MOBILISATION DE LA COMMISSION FEMMES LE 8 MARS DERNIER

Améliorer la représentativité des femmes au sein de la profession et leur permettre de développer leur leadership. Pour atteindre cet objectif, Sanaa Moussaïd, la présidente de la commission Femmes de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France, s'est fixé une mission : favoriser les échanges et un partage d'expérience optimal.



SANAA MOUSSAÏD
PRÉSIDENTE DE
LA COMMISSION
FEMMES



Ainsi, le 8 mars dernier, la commission a organisé, en partenariat avec l'AFECA, deux tables rondes : « Quels leviers pour activer son réseau ? » et « Comment tirer parti de l'évolution de notre métier ? ». Des problématiques qui ne sont pas spécifiques aux femmes, mais qui revêtent une coloration particulière pour celles-ci, notamment parce que la féminisation de la profession est un enjeu d'avenir. Une étude de l'OMECA (Observatoire des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit) montre que « la population comptable est à deux vitesses : une population salariée très féminine (66 %) et des experts-comptables majoritairement masculins, puisque 73,53 % des inscrits au tableau au 1^{er} janvier 2017 sont des hommes. Néanmoins, le nombre d'inscriptions féminines est en progression : de 2011 à 2017, les femmes représentaient 42,49 % des nouveaux inscrits. « Longtemps, l'expertise comptable a été perçue comme un métier d'homme, confirme Saana Moussaïd. Mais les freins sont en train de tomber et c'est important d'accompagner cette évolution en expliquant comment développer son réseau, et comment s'adapter au changement numérique que vit la profession actuellement. »

¹ Étude publiée en 2012 in *La parité, un enjeu de société, un enjeu pour la Profession comptable*, publié par l'association Femmes experts-comptables.

RENCONTRE AVEC DEUX INTERVENANTS



Delphine Buisson,
Secrétaire Générale d'EURUS, Alliance d'entrepreneurs experts-comptables; auteur, speaker & enseignante sur les topics de transformation

« Pour développer son réseau, la première question à se poser est : "qu'ai-je envie de faire ?" "Pour qui ai-je envie de travailler?" avant même de se dire "qu'est-ce je sais faire". Aujourd'hui, et encore plus demain, être expert-comptable recouvre des réalités très différentes. Identifier ses préférences et son potentiel de création sont des sujets à travailler en priorité.

Les réseaux sont fondamentaux pour quitter la solitude. C'est primordial d'ouvrir son monde, d'en explorer d'autres, de toujours apprendre, de chercher de l'inspiration, des appuis, des idées, des projets et de créer des connivences professionnelles. Il faut réussir à être pleinement soi-même à l'intérieur d'un réseau et pourquoi pas devenir un HUB pour faire de la mise en relation. Osez ! Osez vous mettre en avant, tenez à jour vos profils sur les réseaux sociaux, organisez votre visibilité... Ne privez pas le monde de votre engagement et de vos savoir-faire ! Enfin n'hésitez pas à demander de l'aide à votre réseau et à vous faire accompagner régulièrement par un professionnel du marketing. Investir sur soi-même est un exercice qui permet de structurer son profil, de décrire son activité, et surtout sa proposition de valeur client. Et finalement de prendre conscience qu'on est son propre "produit" ! »

Pierrick Chauvin,
vice-président du CJEC Paris Île-de-France

« La profession du chiffre va devoir faire face à trois enjeux dans les années à venir.

L'expert-comptable de demain devra intégrer dans son approche un écosystème digital ouvert, capable d'interconnecter l'ensemble des flux afin de constituer une base de données homogène et exhaustive, analysable quasiment en temps réel. La qualité de cette information et sa rapidité d'exécution seront les bases solides pour un accompagnement de qualité.

Je ne crois pas à l'expert-comptable généraliste, unique sachant autour des entrepreneurs. La diversification des compétences est nécessaire et la spécialisation indispensable pour répondre à l'ensemble des attentes des clients, mais elles prendront des formes différentes selon la taille des structures : partenariat, groupement, réseau...

Enfin, notre force est la relation de confiance qui nous lie avec les clients. Les mutations actuelles vont impacter les relations humaines clients/fournisseurs. Nous devons faire preuve d'innovation pour nous démarquer dans ce nouveau paradigme. »

Pour prolonger ces échanges et vous donner des outils concrets pour activer votre réseau et tirer parti de l'évolution de notre métier, la commission Femmes travaille actuellement sur l'organisation d'un autre événement au mois de juin.

Pour prendre part aux travaux de la commission, envoyez un mail à jeveuxparticiper@oec-paris.fr

DU CONTRÔLE QUALITÉ À L'ACCOMPAGNEMENT DES CABINETS

TOUT SUR LA RÉFORME

Nous vous l'annonçons parmi les projets incontournables de l'Ordre en 2019, la réflexion approfondie menée sur le contrôle qualité nous pousse aujourd'hui à lancer une grande réforme. Nous vous proposons d'en découvrir aujourd'hui la philosophie et notre vision de cet enjeu essentiel de notre profession.

Comprendre la réforme du contrôle qualité

Plus de règles, plus de normes et plus de contrôles ? Cette dérive, constatée depuis de longues années, est-elle inéluctable ? Nous ne le pensons pas et c'est l'objet de la réforme du contrôle qualité que l'Ordre de Paris a pris l'initiative de lancer fin 2018.

La sur-exigence normative fait peser un coût sur nos structures qui se répercute sur le prix de nos prestations, sur la qualité et l'intérêt de notre travail tout en mobilisant nos énergies, non pas dans la satisfaction et l'amélioration de la qualité des prestations rendues à nos clients, mais dans le respect d'un formalisme plus proche de la bureaucratie que du respect des normes. C'est le premier constat que nous avons pu faire en analysant les 1700 réponses apportées à l'enquête lancée récemment auprès de la profession francilienne sur le contrôle qualité. Les deux tiers d'entre vous (et les trois-quarts des contrôleurs !) pensent que le contrôle qualité doit évoluer.

Le présent dossier présente en détail les différents axes de la réforme.

Mieux comprendre les normes en les « traduisant » dans un langage clair et accessible, simplifier et automatiser la production d'une lettre de mission adaptée à la taille du client, permettre à chacun d'autoévaluer la mise en œuvre de la réglementation dans son cabinet, telles sont les premières étapes qui permettront à chacun de respecter plus facilement les normes, toutes les normes et rien que les normes. Avec pour double objectif de s'assurer du respect de la qualité minimum exigée au sein d'une profession réglementée mais aussi de lutter contre le risque d'une sur-qualité contre-productive (voir page 30).

La deuxième étape consiste à initier un auto-contrôle facultatif. Chaque expert-comptable qui le souhaite pourra transmettre à l'Ordre son autodiagnostic qu'il aura renseigné. Dès l'année prochaine, cet élément sera pris en compte dans la sélection des contrôlés.

La troisième étape de la réforme vise le déroulement du contrôle avec l'ambition de revenir aux fondamentaux du contrôle qualité. Celui-ci doit répondre à 4 principes (article 403 du règlement intérieur) : confraternité, universalité, confidentialité et adéquation (ce dernier principe étant parfois perdu de vue) et viser 5 objectifs (article 402 du règlement intérieur) :

- » « Donner au public une meilleure perception de la qualité des prestations offertes par la profession,
- » Harmoniser les comportements professionnels,
- » Contribuer à la bonne organisation des structures d'exercice professionnel et au perfectionnement des méthodes de travail,
- » Apprécier l'application des règles et des normes professionnelles,
- » Développer la solidarité au sein de la profession en rapprochant les professionnels des instances de l'Ordre et en favorisant les contacts entre professionnels inscrits au tableau ou à la suite du tableau. »



Aujourd'hui, le contrôle qualité se focalise quasi exclusivement sur l'appréciation de l'application des règles et normes professionnelles. Demain, et grâce à une formation adaptée des contrôleurs volontaires, le contrôle qualité intégrera systématiquement une deuxième partie orientée vers la performance du cabinet : quelle stratégie, quel projet, quelle offre de mission, quelle organisation... ? Le contrôleur réalisera ainsi un véritable accompagnement qualité et pourra délivrer à chacun une analyse comparative de sa structure avec la moyenne des confrères contrôlés, permettant ainsi de mesurer les progrès restant à accomplir et d'identifier ses forces et ses faiblesses.

Cette réforme ambitieuse sera un succès si, à l'issue de sa mise en place, chaque consœur et confrère contrôlé considérera avoir réellement bénéficié d'un contrôle qualité. Actuellement, un peu moins de la

moitié (49%) des contrôlés estiment que le contrôle qualité a été bénéfique pour eux tandis que seulement un tiers (37%) ont fait évoluer leur pratique à l'issue du contrôle.

Afin de confronter ce projet avec la réalité, un premier groupe de contrôleurs volontaires sera rapidement formé pour permettre un démarrage dès cette année. Une analyse détaillée de leur expérience et de celle des contrôlés permettra ensuite d'améliorer et de corriger cette nouvelle pratique avant de l'étendre à l'ensemble des contrôlés qualité dès l'année prochaine.

Le contrôle qualité évolue, évoluez avec nous en rejoignant le corps des contrôleurs qualité : esprit d'équipe, confraternité, formation adaptée...



LAURENT BENOUDIZ,
PRÉSIDENT
DE L'OEC PARIS IDF



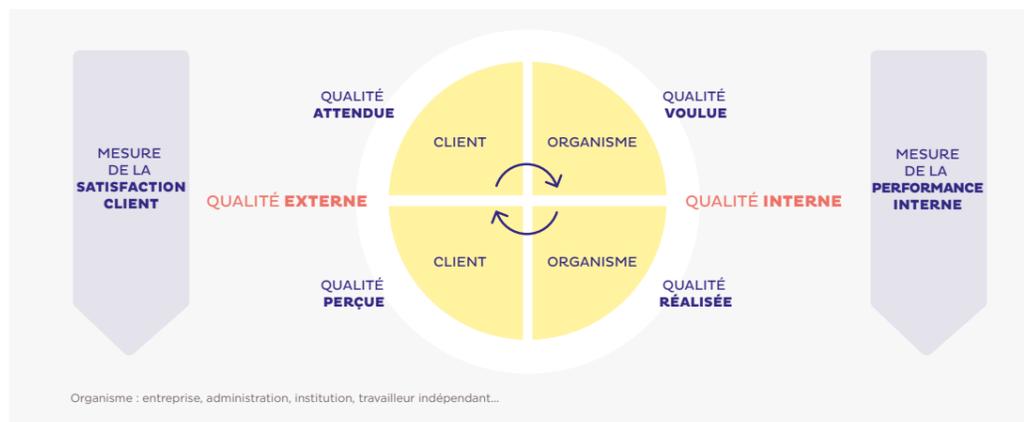
JULIEN TOKARZ,
PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
CONTRÔLE QUALITÉ

Ils nous ont inspirés

COMMENT CONTRÔLER LA QUALITÉ ? ANALYSE COMPARÉE

Pour mettre au point les contours de notre réforme, nous avons commencé par comparer, analyser, questionner le fonctionnement du contrôle de la qualité dans d'autres pays, d'autres professions, d'autres organisations. Tour d'horizon des différents choix stratégiques possibles pour garantir un niveau de performance optimale et une prestation client de qualité.

LE CAS DES CERTIFICATIONS ISO : UNE LOGIQUE D'AUDIT, PLUS QUE DE CONTRÔLE



La démarche qualité, définition :

Approche organisationnelle créant une dynamique de progrès continu dans le fonctionnement de l'entreprise (qualité interne) et la satisfaction de ses clients (qualité externe).

Objectif : favoriser la pérennité et le développement de l'entreprise.

Une démarche qualité est avant tout un véritable projet d'entreprise participatif qui doit être porté par la direction et impliquer tout le personnel.

Les piliers de la démarche qualité :

- ▶ **La prévention**
Mettre en œuvre des moyens pour éviter des erreurs et des défaillances
- ▶ **La conformité**
Fournir à ses clients des produits conformes aux exigences des clients et aux exigences légales et réglementaires applicables
- ▶ **L'évaluation**
Dépasser le constat de conformité pour apporter

une appréciation à ce qui est constaté

- ▶ **L'amélioration**
Atteindre l'objectif et en fixer un autre
- ▶ **La responsabilité**
Nous avons tous un rôle à jouer au sein d'une équipe

La conformité dans la démarche qualité se construit dans une logique d'audit, différente de la notion de contrôle.

- ▶ **Contrôle** : détermination de la conformité à des exigences spécifiées
- ▶ **Audit** : processus méthodique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits.
Plus large, l'audit permet d'identifier les écarts par rapport au référentiel et propose des pistes d'amélioration



LA DGFIP : L'APPROCHE PAR LES RISQUES

L'approche par les risques est retenue par de nombreux organismes qui partagent certaines de nos contraintes en termes de responsabilités, de diversité des pratiques ou encore de sensibilité des données gérées par les différentes parties prenantes. Ainsi, nous avons pu nous inspirer de l'approche de la DGFIP pour nous rendre compte de l'importance d'une telle approche.

La création de la DGFIP a été l'occasion de mettre en place une démarche de maîtrise des risques unifiée. Celle-ci existait auparavant dans les deux réseaux (DGCP & DGI) mais de façon disparate.

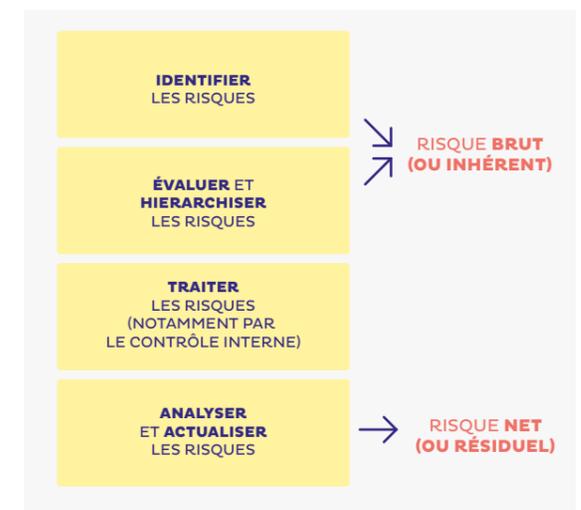
En effet, la DGFIP est fortement exposée aux risques en raison de :

- ▶ sa responsabilité dans l'activité financière de l'État ;
- ▶ la tenue des comptes publics ;
- ▶ sa taille ;
- ▶ la diversité de ses métiers ;
- ▶ la large déconcentration des responsabilités ;
- ▶ la sensibilité des processus gérés et des informations détenues

Dans ce cadre, la maîtrise des risques est un dispositif administratif s'assurant que dans chaque entité de travail, il existe une description précise de l'organisation, des processus de travail et des types de contrôle permettant, si les prescriptions sont respectées, d'assurer la couverture des risques et de donner une assurance raisonnable de la maîtrise du fonctionnement des services et activités.

Les outils de la maîtrise des risques mis en œuvre par la DGFIP pour contrôler les risques au sein de son organisation :

- ▶ La cartographie des processus
- ▶ La cartographie des risques opérationnels
- ▶ L'organigramme fonctionnel
- ▶ Le guide de procédure
- ▶ Le référentiel de contrôle interne



PROPORTIONNALITÉ ET CONFRATERNITÉ : DES PRINCIPES UNIVERSELS DU CONTRÔLE DE QUALITÉ ? LE CONTRÔLE QUALITÉ DES PROFESSIONS DU CHIFFRE À TRAVERS LE MONDE

LES PRINCIPES DU CONTRÔLE QUALITÉ

Réguler ! Voici ce à quoi participe le contrôle de qualité de la profession comptable française. Quelle est sa raison d'être ? Réduire à portion congrue le risque qu'un dommage ne survienne du fait d'une prestation de piètre qualité. Une régulation que l'on qualifie, par voie de conséquence, « d'ex ante ». Aux côtés du contrôle de qualité, la protection du titre, la réserve d'exercice, le contrôle des inscriptions, la déontologie, et la discipline sont les instruments indissociables de cette régulation d'origine étatique.

S'agit-il de principes universels, c'est-à-dire s'appliquant plus largement en dehors de notre territoire ? Assurément oui. Mais avec de nombreuses nuances sur le plan méthodologique. Universel tout d'abord, car l'IFAC enjoint à ses membres d'instaurer un contrôle de qualité (SMO1). S'il est obligatoire pour les activités de certification des comptes, il reste fortement recommandé pour les autres missions d'assurance. À chacun d'y souscrire à sa manière dans le cadre de son propre système.

AUTO-RÉGULATION OU INTERVENTION DE L'ÉTAT ?

Les systèmes de régulation varient aux quatre coins du monde au gré des cultures juridique et économique. Ainsi, le modèle anglo-saxon verse plus volontiers vers l'auto-régulation, conduite par des associations de professionnels, parfois en concurrence, créant leurs propres règles, l'État se contentant peu ou prou de protéger un titre (chartered accountant au Royaume-Uni, CPA aux États-Unis), sans y adjoindre de réserve d'exercice. Au consommateur de choisir selon ses besoins le niveau de qualité (et de prix) de la prestation. Dans notre modèle que l'on qualifiera de continental, l'État est omniprésent et réglemente en ajoutant parfois à la protection du titre, une réserve d'exercice.

Dans tous les cas de figure affleure une question cruciale : s'agissant de régulation, quel est le bon

curseur ? Autrement dit, jusqu'à quel degré de contrôle doit-on aller et à quel coût ? Car invariablement, réguler a un coût. Un coût induit par la fréquence et la nature des contrôles et qui n'ont de sens qu'à condition d'être proportionnés au but à atteindre.

Compte tenu des enjeux, c'est la raison pour laquelle le cycle du contrôle de qualité en matière d'audits des EIP notamment est plus court (3 ans) que celui des autres activités normées.

DURÉE DES CYCLES DE CONTRÔLE QUALITÉ

Aux États-Unis, pour les activités relevant de certaines normes (hors audit), le cycle de contrôle de qualité est court puisqu'il est de 3 ans. Chaque cabinet doit organiser, et payer un contrôle indépendant (*peer review*), sous la supervision de son association. Au Royaume-Uni (ACCA notamment), le cycle des contrôles hors audit, semble s'établir en moyenne à 7-8 ans. Avec la possibilité pour réduire les coûts, de mener des contrôles à distance, via des questionnaires et des échanges téléphoniques (*desktop review*).

Le Québec et la Belgique connaissent des pratiques semblables aux nôtres avec notamment une réserve d'exercice pour les professionnels. En Belgique, le cycle est de 7 ans tandis qu'il est de 4 ans au Québec voire de 3 ans lorsque certains risques sont décelés. Un cycle court qui interroge sur son coût : dès lors, une plus forte prise en compte de certains risques objectivement déterminés ne permettrait-il pas d'allonger le cycle pour les cabinets moins à risque et de raccourcir ceux pouvant objectivement poser problème ? Ainsi, la plupart des organisations s'interrogent sur la nature de ces risques (début d'activité, nature de l'activité et secteur d'intervention, résultats des précédents contrôles, fréquence de plaintes de clients...) et la manière de mieux les prendre en compte pour rendre le processus de contrôle le plus efficace. Des risques plus facilement décelables par le biais de questionnaires annuels, lesquels existent principalement dans les pays à renouvellement d'adhésion annuelle (CPA, ACCA...).



POUR CONCLURE

Pour autant, un point apparaît indiscutable : le contrôle ne doit pas perdre de vue sa nature profonde, une démarche confraternelle et de progrès pour l'ensemble de la profession. Ainsi une approche par les risques trop large s'éloignerait de cet objectif en transformant le contrôle de qualité en pré enquête à vocation disciplinaire avec, pour conséquence fâcheuse, de basculer d'un dia-

logue constructif à une défense de position. C'est la raison pour laquelle la Belgique a réduit à 10 % la proportion de contrôles déclenchés tenant compte de risques.

En somme, s'il fallait en quelques mots établir un socle commun des préoccupations en matière de contrôle qualité, il s'agirait de : confraternel, proportionné en termes de coût et adapté à la nature des dossiers traités par le cabinet.

LE CONTRÔLE QUALITÉ À TRAVERS LE MONDE, EN BREF

	PROTECTION DU TITRE	RÉSERVE D'EXERCICE	CYCLE	CYCLE ADAPTÉ NEW CABINETS	AUDIT / COMPTABLE (ORGANISME DE SUPERVISION IDENTIFIQUE)*	ADHÉSION ANNUELLE	QUESTIONNAIRE ANNUEL	CONTRÔLE SUR PIÈCE	PRISE EN COMPTE DES RISQUES
ITALIE	✓	✗			✓				
AICPA (ÉTATS-UNIS)	✓	✗	3 ANS	✓ (18 MOIS)	✓	✓	✓	POSSIBLE EN DEHORS DES LOCAUX POUR L'ENGAGEMENT REVIEW	OUI ET NON (18 MOIS NEW)
ACCA (ROYAUME-UNI)	✓	NON (UN PEU OUI)	6-8 ANS	✓ (4 ANS)	✓	✓	✓	✓	OUI (4 ANS OU 2 ANS)
CPA (QUÉBEC)	✓	✓	4 ANS	✓ (1ÈRE ANNÉE)	✓	✗	✓	✗	OUI (3 ANS OU MOINS)
IEC-IAB (BELGIQUE)	✓	✓	7 ANS	✗	✗	✗	✓ (LAB TOUS LES 2 ANS ET TOUS LES ANS POUR LA FORMATION)	✗	✓



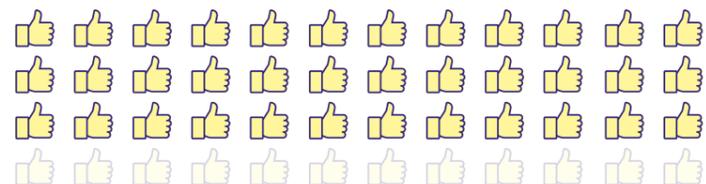
Et vous, qu'en pensez-vous ?

Avant d'entreprendre la réforme, l'Ordre francilien a voulu connaître votre avis. Vous avez été près de 1700 à répondre à notre grande enquête entre décembre 2018 et janvier 2019, participant ainsi à la réflexion sur la réforme du contrôle qualité. Votre mobilisation en elle-même témoigne de l'enjeu du contrôle qualité pour notre profession. Qu'en pensiez-vous ? Voici un aperçu des résultats.



Globalement, les objectifs du contrôle sont clairs pour vous

73% d'entre vous **apprécient l'importance du contrôle qualité**, le trouvent essentiel à notre profession, surtout vis-à-vis de tiers



67% estiment que **le contrôle doit évoluer**



En amont du contrôle

62% d'entre vous pensent que **la formation et le questionnaire de préparation sont utiles**



64% les jugent **inadaptés aux différentes structures.**

80%

des répondants pensent qu'un **outil en ligne pourrait faciliter la compréhension des normes** et de la déontologie de la profession mais également proposer un autodiagnostic utile sur leur application au sein de votre cabinet.



Le déroulement du contrôle qualité

42% d'entre vous pensent que le **temps n'est pas suffisamment bien réparti** entre étude de la structure et étude des dossiers



83%

trouvent que les **échanges sont confraternels** et pourtant seulement **56% jugent qu'ils sont utiles pour la compréhension des enjeux du contrôle.**



49% des contrôlés seulement ont jugé le **contrôle bénéfique**

63% d'entre vous avouent que le contrôle qualité n'a entraîné **aucun changement de pratiques.**

Votre opinion sur le référentiel

57% trouvent les **normes adaptées à leur activité**



53%

reconnaissent les trouver **compliquées à comprendre et à appliquer**



NOUS AVONS PROPOSÉ QUELQUES PISTES D'ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL NORMATIF POUR TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES ET DES PRATIQUES LIÉES AU NUMÉRIQUE, VOUS SEMBLEZ PLUTÔT RÉCEPTIFS :

71% pensent que la **supervision doit être réalisée sur tous les dossiers** mais ne doit être matérialisée physiquement que pour 47%

76% d'entre vous pensent que les **lettres de missions devraient être allégées et simplifiées** et 62% pensent que les attestations émises par le cabinet également.

CONTRÔLEURS QUALITÉ

63% des contrôleurs qualité pensent que le **ciblage des contrôlés est une bonne idée**



72% des contrôleurs conviennent par ailleurs de la nécessité de **faire évoluer le fonctionnement du contrôle qualité**

CONTRÔLÉS

59% d'entre vous pensent que le contrôle pourrait notamment évoluer vers **plus de contrôles dématérialisés pour moins de contrôles physiques**



SYNTHÈSE

En complément de vos réponses au questionnaire, vous avez également formulé de nombreuses suggestions qui nous ont permis de tirer des conclusions fortes de cette enquête pour s'en inspirer et construire la réforme du contrôle qualité, vers un accompagnement qualité.

Globalement, vous êtes donc sensibles à l'intérêt du contrôle qualité et à sa dimension confraternelle, mais aussi convaincus de la nécessité de le faire évoluer avec son temps. Il apparaît notamment que les règles liées aux normes et à la déontologie sont complexes et nécessitent un effort de pédagogie, mais également que le contrôle pourrait profiter aux cabinets sur d'autres aspects que la simple application des règles et normes professionnelles, notamment en proposant des outils concrets. Enfin, l'approche même du contrôle doit évoluer pour intégrer une dimension par les risques et faire bénéficier d'un accompagnement qualité les cabinets qui en ont le plus besoin.

Présentation de la réforme

À partir de l'étude menée, les équipes de l'Ordre ont construit un nouveau contrôle qualité, plus adapté aux besoins de notre profession et à son évolution, tout en répondant au mieux à tous les principes fondamentaux du contrôle qualité.



Possibilité d'obtenir un report d'1 un du contrôle, en suivant une formation 2.0

LA FORMATION DES CONTRÔLEURS

Afin d'accompagner les contrôleurs dans leur nouvelle mission et pour leur permettre de gagner en performance, ils bénéficieront d'une formation 2.0. Cette formation construite sur mesure leur permet-

tra ainsi d'élargir le contrôle aux aspects organisationnels et stratégiques pour mieux accompagner les cabinets dans leur mutation.

COMPRÉHENSION ET APPROPRIATION DES NORMES

Avant de pouvoir contrôler la bonne application des normes, l'Ordre se doit de faire un effort de pédagogie pour traduire ces normes dans un langage clair et simple. Ainsi, un site est mis en place, pour les présenter sous forme de questions-réponses, venant ainsi compléter le dispositif Cap Performance.

✦ En attendant la mise en place de cet outil, le Francilien vous propose à chaque numéro les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur les normes. Retrouvez toutes les FAQ sur lefrancilien.oec-paris.fr

Face à certains besoins des clients, les experts comptables ne savent pas toujours quel type de mission choisir. Afin de simplifier ce processus et d'assurer le respect des normes en la matière, un outil de génération de lettres de mission sera mis en place prochainement. Celui-ci comprendra :

- » Un questionnaire définissant la nature du dossier
- » Une proposition de mission
- » Un exemple de lettre de mission (conditions spécifiques et conditions générales) adaptée à la nature de la mission
- » Le suivi et l'envoi automatique par signature électronique (jesignexpert.com)



ÉVALUER SA COMPRÉHENSION ET SON APPLICATION DES NORMES

Pour permettre à chacun de vérifier volontairement la conformité de ses pratiques avec les normes applicables, un outil d'autodiagnostic « conformité » est mis en place pour tous les professionnels. En fonction des résultats, confidentiels, deux cas de figure peuvent se présenter :

- » Si les résultats sont satisfaisants, le cabinet est considéré comme étant en conformité avec les normes. L'expert-comptable pourra alors, s'il le souhaite, transmettre les résultats à l'Ordre, qui en tiendra compte

dans la sélection des dossiers à contrôler.

» Si les résultats révèlent des faiblesses, l'expert-comptable se verra proposer automatiquement une formation adaptée selon le résultat du diagnostic :

- Une partie théorique en ligne selon la méthode interactive Didask (4h à 6h)
- Une formation en présentiel d'une demi-journée d'échanges et de cas pratiques

LA SÉLECTION DES CONTRÔLÉS

Les résultats de notre étude comparative internationale comme de l'enquête auprès de la profession expriment la nécessité d'introduire une approche dite « par les risques ». En effet, la plupart des institutions ordinaires étrangères y ont recours (ou souhaite la mettre en place), tout comme les entreprises et organismes certificateurs. C'est une tendance lourde qui a fait ses preuves.

Ainsi, en complément de la sélection aléatoire, des cabinets identifiés à risque seront désormais sélectionnés en priorité. Parmi les critères, qui seront validés par la commission qualité à l'issue de la phase de test pour la

campagne 2020, sont envisagés :

- » Installé depuis 3 ans
- » Absence de formations détectée
- » Litige à la Commission de résolution des litiges
- » Non réalisation de la formation LAB
- » Historique des contrôles (observations)

En 2019, l'actualité de la profession nous incite à cibler en priorité les confrères qui n'ont pas suivi la formation LAB obligatoire.

OFFRIR L'OPPORTUNITÉ DE PROGRESSER

Comme c'est déjà le cas actuellement, les experts comptables sélectionnés pour un contrôle qualité auront l'opportunité de suivre une formation qui permet d'obtenir le report d'un an du contrôle.

La formation actuelle sera remplacée par une formation innovante sur le plan pédagogique, composée :

- › d'une partie théorique en ligne construite sur la méthode interactive « Didask »
- › d'une demi-journée en présentiel d'échanges et de cas pratiques.

Dans le cadre de la démarche pédagogique du nouveau contrôle qualité, la formation sera proposée à prix coûtant.

LE DÉROULEMENT DU CONTRÔLE

Lors de la première partie du contrôle, les contrôleurs s'assurent du respect des normes et des règles professionnelles en concentrant les questions sur les points posant problème, sans revenir sur les autres points déjà renseignés au préalable par les contrôlés.

En seconde partie de journée, le temps ainsi dégagé sera consacré à questionner les contrôlés sur d'autres sujets que les normes et la réglementation. À partir du diagnostic « Performance » communiqué en amont du contrôle, les contrôleurs échangeront avec leurs confrères, sur différents sujets tels que la stratégie du cabinet, la cible client, l'intégration du numérique, la formation des collaborateurs, les difficultés rencontrées...

Selon les résultats de ce diagnostic, consignés dans un rapport, le contrôleur pourra conseiller des formations et des outils adaptés à la structure, mis à disposition par l'Ordre Francilien (BBigger, BBusi, Performance Academy, E-coll...)

Si l'expert-comptable semble avoir besoin d'un véritable accompagnement personnalisé, le contrôleur pourra le mettre en relation avec le comité solidaire et/ou le diriger vers le numéro vert de l'AMAROK, pour une assistance plus psychologique.

Lorsque les conclusions relatives au contrôle de qualité soulignent les bonnes pratiques professionnelles de l'expert-comptable contrôlé, il se verra proposer de rejoindre l'équipe de contrôleurs pour faire bénéficier à son tour de son expérience auprès d'autres confrères et consœurs.

Avant la mise en place complète du nouveau contrôle qualité pour la campagne 2020, une phase de test est lancée, dès 2019, avec 25 contrôleurs qui s'engagent dans une formation Performance Academy accélérée pour réaliser les premiers contrôles qualité 2.0. Grâce à la synthèse de ces premiers retours d'expérience, la commission qualité pourra apporter des améliorations adaptées à ce nouveau dispositif.



TÉMOIGNAGE

« Le contrôle qualité est un moyen positif pour l'Ordre de rencontrer des consœurs et confrères, et de leur proposer un accompagnement autour de l'organisation du cabinet et de leurs dossiers. Toutefois, notre profession évolue très rapidement et nous devons constamment nous réinventer, mettre notre esprit en mode de veille permanente et rester en mouvement pour adapter notre métier et répondre ainsi aux attentes plus larges du client. En effet, l'expert-comptable ne peut plus se limiter à la tenue comptable et doit pouvoir proposer une véritable prestation de conseil à ses clients. Ainsi, la réforme du contrôle qualité me paraît essentielle pour accompagner les consœurs et confrères dans tous ces changements et avoir l'occasion de leur proposer des outils concrets pour faire évoluer leurs pratiques, au-delà du respect des normes comptables. »

Bénédicte MARRET,
contrôleur qualité depuis 10 ans



Engagez-vous dès 2019 : devenez contrôleur qualité !

La campagne de contrôle qualité 2019 se déroulera selon les modalités traditionnelles du contrôle, que vous connaissez bien et la commission recrute des contrôleurs.

Les contrôleurs qualité bénéficient d'une formation continue aux nouvelles normes, mais également de l'opportunité de s'enrichir des expériences des autres. En effet, la démarche confraternelle du contrôle qualité permet de rencontrer et d'échanger avec des cabinets aux tailles et missions diverses. Par ailleurs, l'implication des contrôleurs qualité en fait des membres actifs de la profession comptable, moteurs pour son évolution, son rayonnement et la préservation de son excellence.

Les contrôleurs engagés dès 2019 pourront faire partie des premiers à bénéficier de la formation dédiée et participer à la mise en place du contrôle qualité 2.0.

Pourquoi devenir contrôleur qualité dès 2019 ?

- › Partager son expérience avec des confrères
- › Bénéficier de l'expérience d'autres cabinets pour continuer à évoluer
- › Participer à garantir le niveau d'excellence de la profession
- › Les contrôles sont rémunérés, en plus d'indemnités de déplacement
- › Faire partie des premiers contrôleurs à bénéficier de la performance academy
- › Participer à la mise en place du contrôle 2.0 en 2020

Devenir contrôleur, c'est donner un peu et recevoir beaucoup !

Quelles sont les conditions ?

- › Être inscrit au Tableau en qualité de membre de l'Ordre depuis plus de cinq ans
- › Ne pas avoir fait l'objet de sanction disciplinaire
- › Être à jour de ses cotisations
- › Avoir bénéficié d'un contrôle qualité conclu par un rapport sans observations (étant entendu que le contrôle peut être déclenché à la demande d'un candidat qui souhaiterait pouvoir devenir contrôleur)
- › Suivre le séminaire de formation
- › Être agréé par décision du Conseil régional.



TÉMOIGNAGE

« Le contrôle qualité est avant tout confraternel, il s'agit pour nous de rencontrer des confrères et consœurs pour découvrir leur organisation, apprendre de leurs pratiques, sensibiliser aux normes en vigueur et leur proposer de les améliorer grâce à des outils. À mon sens, il ne s'agit pas d'une activité de contrôle seulement contraignante mais d'échanges entre confrères pour bénéficier de l'expérience des uns et des autres. Mes 4 années d'activités m'ont permis d'apprendre et de tenter d'enrichir les pratiques des cabinets que j'ai eu l'occasion de rencontrer. »



Pascale ESTIVAUX,
contrôleur qualité depuis 4 ans



Pour obtenir plus d'informations ou postuler, contactez



Virginie THORAVAL
vthoraval@oec-paris.fr
01 55 04 31 14



Agnès PELLIER
apellier@oec-paris.fr
01 55 04 31 45



Ai-je la possibilité d'accepter une mission de commissaire aux apports, puis d'être expert-comptable pour un même client ?

Dès lors que le principe d'indépendance est respecté, il n'existe pas d'interdiction de devenir expert-comptable de l'entité après avoir complètement terminé la mission de commissaire aux apports (i.e. rapport du commissaire aux apports émis et communiqué). Il est recommandé d'avoir été payé des honoraires de commissaire aux apports avant d'émettre la lettre de mission d'expertise comptable, et avant de commencer n'importe quel acte ou diligence au titre de la mission d'expertise comptable. Cela pour éviter tout recouvrement, quel qu'il soit, entre les deux missions et tout risque au regard de l'apparence d'indépendance.

Dans le cadre de l'ouverture d'un nouvel établissement, je m'interroge sur la possibilité de proposer auprès d'une nouvelle clientèle des missions de présentation de comptes annuels accompagnées d'une remise conséquente (50 %) sur la première année ?

Vous avez la possibilité de proposer une telle offre à la condition que cela n'aboutisse pas à un prix dérisoire et qu'elle soit formulée sur le moyen terme (uniquement la 1^{ère} année). Le prix ne peut avoir d'impact sur le niveau de diligences, notamment quant au respect des normes NPMQ et LAB. Si une telle communication n'est pas interdite, celle-ci ne doit en aucun cas porter atteinte à l'image de la profession ou être susceptible d'induire le public en erreur (article 152 code déontologie). Veillez également à ne pas être en contradiction avec les règles de droit de la concurrence (exemple de la pratique de dumping consistant à vendre à un prix inférieur à celui appliqué sur le marché national pour capter la clientèle).

Je souhaite aider mon salarié, futur expert-comptable, dans ses démarches d'installation et créer avec lui une société d'expertise comptable, dont il serait majoritaire et gérant, le temps de son inscription. Mon cabinet louerai dans un premier temps la clientèle à cette nouvelle société pendant 6 à 12 mois avant de l'acquérir. Est-ce envisageable ?

La location-gérance est possible¹. Toutefois, il convient d'être particulièrement vigilant concernant le respect des règles déontologiques. Voici quelques recommandations avant de recourir à un contrat de location gérance :

- vos clients doivent être informés de la location gérance par la signature de nouvelles lettres de mission ou avenants ;
- en tant que bailleur, vous ne pouvez pas vous réinstaller au titre de la clientèle pendant la durée du contrat, afin d'éviter toute concurrence avec le preneur, futur expert-comptable ;
- le contrat de location gérance doit comprendre, à défaut d'une promesse de vente, un droit de préférence au profit du preneur ;

Le contrat de location gérance doit également prévoir une clause sur la liberté de choix du client, celle-ci devant être sauvegardée :

- la mise en location gérance ne constituant pas une sous-location, votre accord de bailleur n'est pas nécessaire, sauf disposition interdisant formellement la location gérance.
- le preneur est responsable des sinistres trouvant leur origine pendant la location-gérance ;
- la location-gérance doit s'effectuer dans le respect des règles du code de déontologie.

¹ La Cour de cassation a reconnu le 7 novembre 2000 la licéité de la cession du fonds libéral.

Tous les après-midis, Isabelle Faujour et son équipe répondent à vos questions de déontologie. Retrouvez chaque trimestre dans cette rubrique les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Une autre question ? Envoyez un mail à ifaujour@oec-paris.fr ou contactez-nous au 01 55 04 31 31.



Existe-t-il un modèle de lettre de mission spécifique pour l'activité de contrôleur de gestion d'un GIE ? Quel est le cadre de référence de cette mission ?

L'activité de contrôleur de gestion dans les GIE est une mission légale (art L 251-12 alinéa 1 du code de commerce) qui doit être confiée à des personnes physiques.

En l'absence de dispositions légales particulières, il appartient aux membres du GIE de déterminer dans le contrat constitutif, l'étendue de la mission et des pouvoirs d'investigation des contrôleurs de gestion, leur rémunération, la durée de leurs fonctions.

Un expert-comptable peut exercer les fonctions de contrôleur de gestion. Les seules réserves pour cette activité concernent la législation relative à l'activité de commissaire aux comptes. Cette mission peut être réalisée par un tiers membre ou non du GIE. Il existe des exemples de rapport sur internet.

Pour établir votre lettre de mission, il est indispensable de connaître ce qui est prévu par le contrat constitutif et de respecter les règles d'incompatibilité et d'indépendance éventuelles.

Quelle est la norme professionnelle applicable pour l'amélioration du contrôle interne d'une société (analyse des principaux risques / recommandations) ?

Il s'agit ici d'un diagnostic du contrôle interne existant et de formulations de recommandations suite à ce diagnostic.

Il n'y a pas de norme spécifique, il s'agira donc plutôt d'autres prestations sans assurance fournies à l'entité (pas

d'expression d'opinion). Comme toutes les missions non normées, il est très important de détailler suffisamment la lettre de mission afin d'éviter les incompréhensions avec le client et limiter votre responsabilité (conditions et limites de la mission, hypothèses de travail, référentiel, documents utilisés, répartition des tâches...).

Cette mission pourrait également être divisée en deux :

- pour les constats : une mission sur la norme de procédure convenue,
- pour les recommandations : une mission d'assistance à la mise en place (autres prestations sans assurance)

Quel modèle de lettre de mission utiliser dans le cadre de compte de gestion (opérations de gestion du patrimoine et des ressources du majeur sous tutelle) à réaliser pour un tuteur ?

Les opérations de gestion de patrimoine s'apparentent à du maniement de fonds, activité incompatible avec l'exercice de la profession. Cette « mission sans assurance » relève de la catégorie « autres prestations fournies à l'entité ». Il n'y a pas de modèle de lettre de mission spécifique pour cette mission dans la mesure où il ne s'agit pas d'une mission normée.

Il convient donc de détailler avec précisions les axes et contours de votre mission pour ce qui a trait à la responsabilité civile professionnelle et à la fixation des obligations. De même, il convient de prendre le modèle des conditions générales pour un client consommateur (particulier).

Les modèles de lettres de mission et des conditions générales sont disponibles sur le site internet du Conseil Supérieur de l'ordre des experts-comptables.

Le comité des normes, créé en janvier 2018, a pour vocation d'aider les confrères franciliens dans leur exercice professionnel et de les sécuriser dans la mise en œuvre de nouvelles missions. Il répond principalement aux questions sur l'application des normes professionnelles. Posez vos questions à normes@oec-paris.fr

© Ch. Lebedevitch



René Kavel et Jérôme Aurillon, président et vice-président du comité des normes

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'ORDRE FRANCILIEN ET L'ASFOREF VOUS ACCOMPAGNENT POUR COMPRENDRE ET APPLIQUER LES NOUVELLES DISPOSITIONS

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel est entrée en vigueur. Pour mieux comprendre, nous avons rencontré Christine Laissus-Gaimard, fondatrice du cabinet de formation, conseil et recrutement CL consultants.

Qu'est-ce qui va changer ? Que retenir ?



Cette nouvelle réforme de la formation professionnelle s'inscrit dans une logique de développement des compétences en renforçant les droits à l'initiative des salariés et plus largement des personnes et en rationalisant les circuits de collecte et de financement.

France Compétences devient le pivot de cette nouvelle gouvernance dont les partenaires sociaux ne sont plus les seuls pilotes. En effet, ce nouvel établissement public à caractère administratif est également composé de représentants de l'État et des Régions.

De nouveaux enjeux et de nouvelles opportunités s'offrent à nous et nos clients !

Même si nous sommes encore en attente de décrets d'application, voici ce qui se dessine et les réponses que nous pouvons déjà apporter à vos premières questions.

La branche aura-t-elle toujours comme OPCA l'Agefos-PME ?

Non, au 31 mars 2019, les agréments des OPCA s'arrêtent (dont celui de l'Agefos-PME).

De nouveaux acteurs se mettent en place : les OPCO (opérateurs de compétences).

L'objectif de l'État étant de réduire de moitié les anciens OPCA et de s'organiser par secteur d'activité, les nouveaux OPCO seront au nombre de 11.

Le nouvel OPCO de notre branche sera ATLAS, l'OPCO des services financiers et du conseil (réunion entre autres du FAFIEC et d'OPCABALA).

La profession y sera représentée via une section professionnelle paritaire.

De nouvelles règles de prises en charge y seront décidées afin de prendre en compte les réalités du secteur.

Son rôle sera d'assurer le financement de certains dispositifs de formation, d'assurer un service de proximité auprès des entreprises de moins de 50 salariés, d'aider les branches dans leurs réflexions prospectives pour la mise en œuvre de leurs certifications et qualifications professionnelles.

Quelles sont les nouvelles obligations de versement pour les entreprises ?

Une collecte unique apprentissage et formation professionnelle sur l'assiette de la masse salariale de l'année en cours. À compter de 2021, la collecte sera assurée par l'URSSAF.



Attention, le régime est transitoire pour les collectes 2019 et 2020 !

Au 28 février 2019, les entreprises ont soldé auprès de l'Agefos-PME leur versement dû au titre de la masse salariale 2018.

À la mi-septembre, les entreprises de 11 salariés et plus devront s'acquitter d'un acompte de 75 % sur la masse salariale 2019 uniquement sur la partie formation professionnelle donc 1 %. Le solde de la contribution 2019 sera versé avant le 1^{er} mars 2020.

1 % supplémentaire sera dû au titre du CPF-CDD.

CE QUI ATTEND LES ENTREPRISES DANS LES 2 ANNÉES À VENIR :

MOINS DE 11 SALARIÉS

Versez à Agefos
• FPC : 0,55 % de la MSB 2018
• CIF-CDD : + 1 % de la MSB 2018
• TA : 0,68 % de la MSB 2018

Versez à votre nouvel OPCO :
• FPC : 0,55 % de la MSB 2019
• CPF-CDD : 1 % de la MSB 2019

Versez à votre Opco :
• FPC : 0,55 % de la MSB 2020
• TA : 0,68 % de la MSB 2020
• CPF-CDD : 1 % de la MSB 2020

CHANGEMENT DE RÉGIME
Versez à votre URSSAF
votre cotisation unique (FPC + TA)
chaque trimestre



Versez à Agefos
• FPC : 1 % de la MSB 2018
• CIF-CDD : + 1 % de la MSB 2018
• TA : 0,68 % de la MSB 2018

Versez à votre nouvel OPCO un acompte de 75 % sur la MSB 2019 :
• du 1 % FPC
• Pas de TA

Versez à votre OPCO le solde sur la MSB 2019 :
• 25 % du 1 % FPC
+ 1 % CPF-CDD :
+ la CSA

2e acompte de 35% sur la MSB 2020 :
• du 1 % FPC
• du 0,68 % TA*

Versez à votre Opco le solde de 25% sur la MSB 2020 :
• du 1 % FPC
• du 0,68 % TA
+ CSA

11 SALARIÉS OU PLUS

+ 1er acompte de 40% sur la MSB 2020 :
• du 1 % FPC
• du 0,68 % TA*

CHANGEMENT DE RÉGIME
Versez à votre URSSAF
votre cotisation unique (FPC + TA)
chaque trimestre

Légendes :

FPC : Formation Professionnelle Continue
MSB : Masse Salariale Brute
CIF-CDD : le Congé Individuel de Formation pour les salariés en CDD
TA : Taxe d'apprentissage

CPF - CDD : Compte Personnel de Formation dit "de transition", qui succède au CIF
OPCO : Opérateur de compétences, ex-OPCA
CSA : Contribution supplémentaire à l'apprentissage

Source OPCALIA

Ce nouveau circuit de collecte s'accompagne de nouveaux dispositifs de formation et modes de financement à compter du 1^{er} avril 2019.

Comment se repérer dans les nouveaux dispositifs et circuits de financements ?

Certains dispositifs de formation évoluent, d'autres disparaissent :

- Le plan de formation devient le plan de développement des compétences.
- Le CIF est supprimé.
- Le CPF poursuit sa croissance. On parlera désormais de CPF d'évolution professionnelle ou de CPF de transition professionnelle (ex-CIF). Une application pour smartphone sera proposée courant 2019.
- Le contrat de professionnalisation et d'apprentissage font toujours partie du nouveau paysage.
- Le bilan de compétences existera toujours.
- Le conseil en évolution professionnelle ainsi que l'entretien professionnel sont renforcés.

Une année 2019 qui amorce donc les changements en profondeur de la nouvelle approche compétence de la formation.

CAISSE DES DÉPÔTS



PAS DE PRISE EN CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION ET FRAIS ANNEXES (SELON TEXTES ACTUELS) PAR LA CDC À COMPTER DE 2020

TRANSITIONS PRO RÉGIONALES



CPIR, COMMISSIONS PARITAIRES INTERPROFESSIONNELLES RÉGIONALES DEVIENNENT "TRANSITIONS PRO" SUIVIES DU NOM DE LA RÉGION



Pour en savoir plus, rendez-vous au 50, le 23 mai 2019 à 18h

La réforme de la formation professionnelle : quel changement pour la profession ?

Avec les interventions de :

- Cécile de Saint-Michel, présidente de l'Asforef
- Christine Laissus-Gaimard, fondatrice du cabinet de formation, conseil, recrutement CL consultants.



Cécile de Saint-Michel présidente de l'Asforef



Centre de Gestion Agréé Interentreprise
Association des Professions Libérales

Wagram



Pour vos clients Commerçants Artisans
www.centrewagram.fr

Pour vos clients Professions Libérales
www.association-wagram.fr

Nos services

- Adhésion : un bulletin remplissable en ligne
- Un espace Expert-comptable sécurisé sur notre site :
 - Liste de vos clients
 - Etat d'avancement du traitement de leur dossier
 - Informations pratiques
 - Statistiques professionnelles

Pour vos clients adhérents

- Un espace Adhérent sécurisé sur notre site
 - Etat d'avancement du dossier
 - Planning des réunions d'information
 - Actualités fiscales
- Assistance téléphonique
- Consultation sur rendez-vous
- Bulletins d'information
- Des collaborateurs à leur écoute

Cotisations 2019

BIC - 260 € HT

BNC - 240 € HT

Micro-entrepreneurs : 72 € TTC

Adhésion au cours de la 1^{ère} année
d'activité : 60 € HT

Paris siège social

149, avenue de Wagram 75017 Paris
Tél. 01 47 64 12 61 Fax 01 46 22 64 79

Chatou

57, bd de la République 78406 Chatou cedex

Centre de Gestion Agréé Interentreprise Wagram

Tél. 01 30 53 33 51 Fax 01 30 53 24 72
E-mail : cgaiw@centrewagram.fr
www.centrewagram.fr

Association des Professions Libérales Wagram

Tél. 01 30 53 77 05 Fax 01 30 53 77 06
E-mail : aplw@association-wagram.fr
www.association-wagram.fr

E-COLL : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES MÉTIERS

Les impacts du tsunami numérique qui touchent les cabinets sont nombreux. Les experts-comptables, mais également les collaborateurs, doivent s'adapter aux nouvelles demandes des clients, gagner en efficacité sur les missions traditionnelles, développer et proposer de nouvelles offres et changer de posture pour mieux communiquer, vendre et conseiller. Afin d'accompagner chaque collaborateur de cabinet dans la transformation de son métier, l'Asforef propose 4 parcours uniques et innovants : les parcours E-Coll. Elles connaissent un véritable succès auprès de la profession (174 collaborateurs formés en deux ans).



CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

- 4 parcours uniques et innovants adaptés aux différents profils de collaborateurs :
 - « Accompagner le chef d'entreprise dans le pilotage de la TPE »
 - « Libérer l'entreprise de ses tâches administratives (Full service) »
 - « Être plus performant dans les missions traditionnelles »
 - « Se perfectionner dans l'accompagnement du dirigeant », réservé aux participants du parcours « accompagner le chef d'entreprise dans le pilotage de sa TPE »

- Alternance e-learning et journées en présentiel pour s'adapter aux contraintes professionnelles des collaborateurs
- Un cursus étalé sur plusieurs mois pour proposer un véritable accompagnement
Des outils et exercices concrets pour développer des compétences applicables rapidement

COMPRENDRE LES PLUS DE LA FORMATION, GRÂCE AUX TÉMOIGNAGES



« Conscient de l'évolution de la profession, j'étais à la recherche d'une formation qui sortait des sentiers battus. Après avoir passé le test, j'ai pu intégrer le parcours E-COLL « accompagner le chef d'entreprise dans le pilotage de sa TPE ». Le format proposé est tout à fait inédit : en effet, l'alternance de journées en E-learning et de journées en présentiel est totalement complémentaire. **Le format proposé laisse place à l'échange, l'écoute et la mise en situation.** Ces journées permettent de s'ouvrir et de repenser notre métier qui doit se porter vers l'avenir. **La qualité des animateurs est d'un très grand niveau,** la composition des groupes est elle aussi de qualité. Cette formation permet une approche différente, la remise en question est de mise, il faut sortir de sa zone de confort. Le métier change, il faut l'accepter. Écouter, détecter, accompagner, il n'est pas question de chiffres dans cette formation mais de communication. Avec les clients, avec l'expert-comptable mais aussi au sein du cabinet. La réussite et la performance passent par cette mutation. En conclusion, je recommande vivement ce parcours aux collaborateurs qui souhaitent évoluer aux côtés de leurs clients et au sein de leur cabinet. »

Aurélien DELAINE, Chef de mission, Cabinet AO2C



« J'ai participé à E-coll « Libérer l'entreprise de ses tâches administratives » et j'ai adoré cette formation. Celle-ci permet d'abord de poser un diagnostic simple : notre métier évolue, tant dans le type de demandes (formulées ou non) des clients que dans la manière d'y répondre. Les premières journées nous éclairent sur nos propres compétences au-delà de la simple tenue de comptabilité. Accompagné par son expert-comptable, on peut se simplifier la tâche, tout en rendant service à son client. Les dernières journées de formation sont des journées de réflexion (et de mises en situation) sur ce que l'on sait faire et ce que l'on peut proposer comme missions annexes, mais cela permet également **de voir que la palette des missions d'accompagnement administratif est, en fait, très large.** Les cabinets ont des possibilités de développement importantes, et la formation permet aussi de prendre conscience que l'on peut être force de proposition vis-à-vis de l'expert-comptable. En conclusion, **la formation m'a donné envie de proposer des missions, car j'ai pris confiance en moi et en mes compétences.** Elle m'a également permis de comprendre que je pouvais valoriser un nouveau savoir-faire auprès de mes clients et le transformer en chiffre d'affaires pour mon cabinet. Enfin, j'aimerais ajouter que les sessions se font en petit effectif, ce qui permet une grande convivialité ainsi que des échanges et des retours d'expérience nombreux. »

Youri SOMMAIN, Directeur de Mission, Expertens

À NE PAS MANQUER

L'ASFOREF vous donne rdv le 28 mai 2019 à partir de 17h30 pour une soirée conférence sur le thème « **Comment développer de nouvelles missions ?** » au centre de Conférence VERSO (52, rue de la victoire 75009). ♦



Marjorie Lohez, directrice du développement de l'ASFOREF est à votre disposition pour tout renseignement : m.lohez@asforef.com / 06 20 22 99 32

EXPERTS-COMPTABLES ET MÉCÈNES

A l'image des entreprises, les experts-comptables peuvent soutenir des causes d'intérêt général par le mécénat, et bénéficier des avantages fiscaux liés à celui-ci. L'Asforef a donné l'exemple, en achetant 3 œuvres d'art pour décorer les locaux qu'elle partage avec l'Ordre régional des experts-comptables d'Ile-de-France et la compagnie régionale des commissaires aux comptes.

Dès l'entrée du 50 rue de Londres, le visiteur peut admirer les bandes verticales du mur peint de Kees Visser. « La rénovation des locaux a été l'occasion d'investir dans l'art en tant que mécène », explique Cécile de Saint Michel, présidente de l'Asforef. Partageant la maison de la profession avec l'Ordre régional des experts-comptables d'Ile de France et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, l'institut de formation a acheté les trois œuvres d'art qui décorent les lieux. « La rénovation nous a donné l'occasion de changer toute la décoration. Nous avons souhaité surprendre en soutenant des artistes vivants, et modernes », sourit la présidente. « Le mécénat n'est pas chose courante dans la profession. Il nous semblait important de montrer que les experts-comptables peuvent aussi être mécènes. Chez les Anglo-saxons, lorsqu'une nouvelle construction publique voit le jour, elle doit obligatoirement intégrer, avec l'aide du mécénat, une œuvre d'art. »



L'Asforef, qui a pris à sa charge toute la dépense liée à l'achat des 3 œuvres, a bien évidemment défiscalisé, comme la loi l'y autorise (voir interview de L. Arrouasse), le montant de la dépense. « Nous avons dépensé 126 000 euros pour l'achat de ces œuvres, mais 60 % de cette somme a donné lieu à un crédit d'impôt », précise Cécile de Saint-Michel. « Financer des artistes vivants est aussi un investissement, au même titre que l'immobilier. C'est un pari sur l'avenir. Ces trois artistes sont connus, et leurs œuvres peuvent prendre de la valeur au fil du temps. »



Laurent Arrouasse
expert-comptable et commissaire aux
comptes, délégué régional du CRO Paris IDF
au comité mécénat du CSO

COMMENT SE DÉFINIT LE MÉCÉNAT ?

L'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière le définit comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général (culture, recherche, humanitaire...) » Le mécénat ne doit pas être confondu avec le sponsoring (ou parrainage), qui est un « soutien matériel apporté à une manifestation, une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct ». Il se distingue essentiellement du mécénat par la nature et le montant des contreparties.

¹ Art 238 bis du CGI

Le mécénat sert à promouvoir la notoriété et l'image de l'entreprise tandis que le parrainage promeut une marque ou un produit, avec la diffusion de messages publicitaires qui impliquent la recherche directe de retombées économiques.

QUELLES FORMES PEUT PRENDRE LE MÉCÉNAT ?

Il existe sous trois formes principales : le mécénat financier ou en numéraire, le mécénat de compétence, qui consiste à mettre à la disposition de la structure aidée du personnel de l'entreprise sous la forme d'un prêt de main-d'œuvre, et le mécénat en nature ou en produits : l'entreprise donne des biens inscrits au registre des immobilisations ou en compte de stock. Les domaines d'application du mécénat sont nombreux, mais strictement définis par les textes fiscaux¹ : social, culturel, sportif, éducatif, scientifique ou environnemental.

TOUS LES ORGANISMES PEUVENT-ILS BÉNÉFICIER DU MÉCÉNAT ?

Ils sont nombreux à pouvoir en bénéficier, à condition de répondre aux critères fiscaux d'intérêt général. Citons les associations simplement déclarées et les associations reconnues d'utilité publique (association 1901 ou 1905 culturelle), à condition que l'entité bénéficiaire soit éligible et ait une mission d'intérêt général, les fondations, les fonds de dotation ; certains établissements d'enseignement public ou privé agréés ; l'État, ses établissements publics et les collectivités territoriales et certains organismes spécifiquement prévus par la loi (presse, patrimoine...). En revanche, toutes les entreprises peuvent être mécènes.

QUEL EST L'INTÉRÊT DU MÉCÉNAT POUR LES ENTREPRISES ?

Aujourd'hui, les entreprises s'impliquent de plus en plus dans les grandes questions de société, avec la conviction que leur action ne s'inscrira dans la durée que si elles contribuent de façon active à l'amélioration du bien-être de la communauté qui les entoure. Le mécénat est un acte de philanthropie, qui permet néanmoins à l'entreprise d'accroître son rôle dans le développement économique et social de son territoire.

En s'engageant concrètement dans des actions citoyennes, l'entreprise affirme sa responsabilité sociétale, elle affiche des valeurs positives dans le cadre de l'intérêt général, le mécénat d'entreprise ne relève pas de la charité ou de la compassion, mais d'une décision de gestion réfléchie.

ET POUR LES EXPERTS-COMPTABLES ?

D'une part, les experts-comptables sont des chefs d'entreprise comme les autres. À ce titre, ils peuvent être mécènes. D'autre part, ils doivent aider et conseiller leurs clients sur la pertinence de leurs choix en matière de mécénat et les informer sur les dispositifs fiscaux en vigueur.

PEUVEZ-VOUS DÉTAILLER LES RÈGLES FISCALES S'APPLIQUANT AU MÉCÉNAT ?

Ses modalités et son champ d'application sont définis par les articles 238 bis, 238 bis-0A, 238 bis-0 AB et 238 bis AB du Code Général des Impôts (CGI). Les entreprises mécènes bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don retenu, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T. Si ce plafond est dépassé, il est possible de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. Plus le taux d'IS est bas, plus l'attractivité fiscale du mécénat est forte. La loi de finances pour 2019 a



créé une franchise de 10 000 € en faveur des TPE-PME (article 148). Elle impose aussi de nouvelles obligations déclaratives pour les entreprises qui effectuent plus de 10 000 euros de versements au cours d'un exercice. À compter du 1^{er} janvier 2019, celles-ci doivent dorénavant déclarer à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie.

Attention à la valorisation des contreparties. Toutes les contreparties matérielles et immatérielles doivent être identifiées dans le cadre de la convention de mécénat, y compris l'apposition du nom ou de la marque commerciale de l'entreprise mécène sur les supports d'information ou de communication. Ces contreparties matérielles sont valorisées au prix commercial pratiqué au public. Un rapport de 1 à 4 entre les montants des contreparties et celui du don est communément admis ; ce qui signifie que la valeur des contreparties accordées à l'entreprise mécène ne doit pas dépasser 25 % du montant du don. Lorsque la valorisation des contreparties est incertaine ou délicate, certaines entreprises optent pour le partenariat sous réserve qu'il respecte les conditions de l'art 39-1-7 du CGI du mécénat.

FAUT-IL FORMALISER LES ENGAGEMENTS AU TITRE DU MÉCÉNAT ?

Oui, il est recommandé de rédiger une convention fixant les modalités réciproques des deux parties et signée par celles-ci. Elle précisera l'objet de la convention, la nature et le montant du don, les modalités du règlement, les contreparties accordées clairement définies et valorisées, la communication, les droits photographiques, la résiliation, la durée...

RENDEZ-VOUS

LES CHEMINS DU MÉCÉNAT

Jeudi 27 juin, 17h30 au 50 rue de Londres

Dans la continuité de l'initiative du Conseil Supérieur, l'Ordre francilien organise un événement dédié. Ce rendez-vous sera l'occasion pour les consœurs et confrères de s'informer sur les dispositifs fiscaux en vigueur et d'apporter un conseil à leurs clients dans leurs choix en matière de mécénat. Au-delà du programme, la soirée permettra aux participants de découvrir les œuvres exposées au 50. ♦



NETEXCOM

QUAND L'EXPERT-COMPTABLE DEVIENT LE COPILOTE DU CHEF D'ENTREPRISE

Vous aider à identifier les meilleurs leviers de performance grâce aux retours d'expérience de vos pairs, c'est la vocation de PON, la plateforme des outils numériques, lancée par l'Ordre francilien en 2018. Plus de 100 solutions sont aujourd'hui référencées, avec une centaine d'avis et commentaires. Illustration avec NETEXCOM.



C'est en se mettant dans la peau d'un chef d'entreprise, et parce qu'il connaît bien le monde de l'expertise comptable que Jean-Claude Sansoë a eu l'idée de créer Netexcom. En 2002, alors que l'Internet est encore analogique, il lance une société qui propose aux experts-comptables et à leurs clients TPE/PME des solutions de gestion et de communication innovantes. Déjà, il a l'intuition que les nouvelles technologies vont révolutionner leur métier, en permettant des réductions importantes des coûts, de très nets raccourcissements de délais, et surtout une mise à jour en temps réel des données. « En 2000, j'y ai cru car Internet permettait de se connecter à tous les ordinateurs, et de fluidifier ainsi les contacts entre l'expert-comptable et son client, la banque, le centre des impôts, etc. Outre le fait que les données se transmettaient par disquette, ce qui me paraissait déjà désuet, le point faible de mes collègues éditeurs de logiciels était d'être centré sur la production, à l'intérieur du cabinet. En créant une connexion entre l'entreprise et le cabinet, nous permettions à l'expert-comptable d'améliorer le service apporté à ses clients. »

Bien avant l'heure, Jean-Claude Sansoë met le travail collaboratif à l'honneur : le client enregistre les achats et les ventes, et le cabinet les écritures complexes. « C'était tellement nouveau à l'époque que je devais expliquer 10 fois pour qu'on me comprenne... »

Les points forts de sa solution ? Elle améliore le service apporté au client et robotise la production du cabinet via une plateforme en marque blanche – ce qui permet de mettre en avant la marque du cabinet - à laquelle le client se connecte par le site web du cabinet ou par l'application du smartphone ou de la tablette. « Nous sommes les seuls à fonctionner de façon native sur téléphone ou sur tablette. Ça permet aux experts-

comptables comme à leurs clients de disposer de leurs outils en mobilité à toute heure. » L'information peut sortir des locaux du cabinet en toute sécurité, sans avoir à imprimer ou à expédier des documents.

Grâce à cette solution, les chefs d'entreprise suivent leur trésorerie au jour le jour. L'automatisation de la comptabilité permet d'aller chercher les opérations bancaires tous les jours : le chef d'entreprise et son expert-comptable voient les mêmes chiffres qu'en se connectant à la banque. Ce logiciel tout intégré permet de scanner les factures et les notes de frais, d'imputer les écritures comptables, de télétransmettre les liasses fiscales à Bercy en partenariat avec jedeclare.com. Chiffre d'affaire, trésorerie, marge, bénéfice provisoire... autant d'indicateurs qui permettent de gérer l'entreprise au plus près de la réalité. La liste des clients en retard facilite la relance au jour le jour. Le tableau de bord en temps réel procure un état des lieux à un instant T, mais permet aussi de regarder l'avenir, et de faire du prévisionnel.

Cette solution intégrée permet à l'expert-comptable de gérer différemment son temps, en le libérant des tâches de saisies et des tâches répétitives : il peut ainsi consacrer plus de temps à son client, dans une mission de conseil et d'accompagnement. Il devient ainsi une sorte de copilote du chef d'entreprise. Aujourd'hui, l'outil NETexcom continue de se développer en nouant des partenariats avec la profession : « Nous travaillons main dans la main avec jedeclare.com, avec le Conseil Supérieur de l'ordre des experts-comptables, avec Edificas, et avec les syndicats professionnels quand ils ont un comité informatique, détaille Jean-Claude Sansoë. Et nous préparons une augmentation de capital pour faire entrer la profession comptable au sein de notre cabinet. »

NETexcom


2002
DÉBUT
DE L'ACTIVITÉ


15
COLLABORATEURS


30 000
TPE/PME
BÉNÉFICIAIRES


1 200
CABINETS
CLIENTS

C'EST VOUS QUI LE DITES !

- « Nous travaillons sur Nextecom depuis 4 ans, où nous avons environ 1 000 bases clients. L'aspect intuitif, l'efficacité, la complétude des fonctionnalités de ce logiciel en mode SaaS ajoutés aux évolutions constantes apportées par l'éditeur au fur et à mesure, couplés à un service support extrêmement réactif en fait à ce jour l'un des meilleurs du marché. »
- « Une solution complète et innovante dans tous les domaines, aussi bien comptable que gestion. Elle met en place une offre de service interactive

avec le client. Indispensable. Nous n'aurions pas pu assurer le développement de notre cabinet sans ce support. »

- « Produit très novateur qui va dans le sens du progrès technologique et de la plateforme conseil client expert. »

Retrouvez d'autres avis de conseillers et confrères sur pon.oec-paris.fr



- Ged partagée incluse : ★★★★★ (5 notes)
- Ocr avec auto apprentissage mutualité : ★★★★★ (5 notes)
- Cloud Sécurisé : ★★★★★ (6 notes)
- Tableau de Bord prévisionnel : ★★★★★ (5 notes)
- Trésorerie Prévisionnelle : ★★★★★ (5 notes)
- Liasses fiscales : ★★★★★ (5 notes)
- Plaquettes personnalisées : ★★★★★ (6 notes)
- Portail déclaratif : ★★★★★ (5 notes)
- Gestion Commerciale intégrée : ★★★★★ (6 notes)
- Z de Caisse : ★★★★★ (6 notes)

- Fec Classique : ★★★★★ (7 notes)
- Fec avec PDF : ★★★★★ (7 notes)
- Révision : ★★★★★ (4 notes)
- Appis sur mesure : ★★★★★ (6 notes)
- Mac compatible Natif : ★★★★★ (4 notes)
- Tablette compatible Natif : ★★★★★ (6 notes)
- Smartphone compatible Natif : ★★★★★ (5 notes)
- Deux types d'accès ergonomiques : ★★★★★ (5 notes)
- Support inclus et rapide : ★★★★★ (7 notes)
- Comptabilité : ★★★★★ (5 notes)



Pas d'accord ? Vous avez choisi une autre solution ? Connectez-vous sur pon.oec-paris.fr et partagez votre avis avec vos conseillers et confrères.



NOTRE ENGAGEMENT :
VOTRE RÉUSSITE !

VOUS SOUHAITEZ
RENFORCER VOTRE ÉQUIPE
POUR LA RENTRÉE ?

RECRUTEZ UN ALTERNANT EN BTS COMPTABILITÉ / GESTION !

Le CFA IGS vous accompagne durant toutes les étapes du recrutement.

Contactez-nous pour en savoir plus
mcuisinier@groupe-igs.fr - 01 80 97 47 22

Avec le soutien de la région




30^{ÈME}
ÉDITION

UNIVERSITÉS - D'ÉTÉ -

3 · 4 · 5 · 6 SEPTEMBRE 2019

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES